



# BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET DE LA VILLE DE TOURS 2020

VILLE DE  
**TOURS**

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ère</sup> Partie : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2020</b>	<b>p 3</b>
<b>I) EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	p 5
<b>I-1) Les impôts et taxes</b>	p 6
<b>I-2) Les subventions et participations reçues</b>	p 11
<b>I-3) Les produits d'exploitation</b>	p 14
<b>I-4) Les autres produits</b>	p 15
<b>I-5) L'excédent de fonctionnement reporté</b>	p 16
<b>I-6) Les recettes d'ordre</b>	p 16
<b>II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	p 17
<b>II-1) Les frais de personnel</b>	p 19
<b>II-2) Les consommations des services</b>	p 20
<b>II-3) Les subventions de fonctionnement</b>	p 21
<b>II-4) Les contingents</b>	p 21
<b>II-5) Les charges financières</b>	p 22
<b>II-6) Les autres dépenses</b>	p 23
<b>II-7) Les mouvements d'ordre</b>	p 23
<b>III) EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE</b>	p 24
<b>IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>	p 26
<b>V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	p 28
<b>VI) L'ENCOURS DE LA DETTE</b>	p 31
<b>VII) LES BUDGETS ANNEXES</b>	p 33
<b>VII-1) Le budget annexe de la régie autonome Grand Théâtre de TOURS</b>	p 33
<b>VII-2) Le budget annexes des prestations cimetières</b>	p 36
<b>2<sup>ème</sup> Partie : PRESENTATION PAR DELEGATION D'ELUS</b>	<b>p 38</b>
<b>I) DELEGATION CCAS, DEMOCRATIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>	p 38
<b>II) DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE, ETAT CIVIL, AFFAIRES JURIDIQUES PROXIMITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE, SECURITE PUBLIQUE</b>	p 42
<b>III) DELEGATION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, CONTROLE BUDGETAIRE ET AFFAIRES DOMANIALES</b>	p 45

IV)	DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION, RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, FORMATION PROFESSIONNELLE ET NUMERIQUE.....	p 46
V)	DELEGATION CULTURE ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	p 47
VI)	DELEGATION ECOLOGIE URBAINE ET CADRE DE VIE, ENERGIE, TRANSPORTS, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET SECURITE ROUTIERE.....	p 49
VII)	DELEGATION LOGEMENT, SOLIDARITE ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX.....	p 52
VIII)	DELEGATION RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL, COMMUNICATION INTERNE ET PARCS ET JARDINS.....	p 53
IX)	DELEGATION SANTE, HYGIENE, PERSONNES AGEES ET HANDICAP.....	p 55
X)	DELEGATION URBANISME.....	p 57
XI)	DELEGATION PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, SECURITE CIVILE, SECURITE DE L'HOTEL DE VILLE, ARCHIVES ET PATRIMOINE.....	p 58
XII)	DELEGATION FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION, ACTIONS EDUCATIVES PERI ET EXTRA SCOLAIRES.....	p 60
XIII)	DELEGATION GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIRIE, ESPACE PUBLIC URBAIN, INFRASTRUCTURE URBAINE ET RESEAUX, PROPLETE URBAINE ET COLLECTE DES DECHETS.....	p 64
XIV)	DELEGATION CITOYENNETE, ANCIENS COMBATTANTS, CEREMONIES MILITAIRES, MEMOIRE HISTORIQUE, POMPES FUNEBRES, CIMETIERES, ELECTIONS, RECENSEMENT.....	p 68
XV)	DELEGATION RELATIONS INTERNATIONALES ET RAYONNEMENT.....	p 69
XVI)	DELEGATION SPORT ET AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	p 72
XVII)	DELEGATION COMMERCE, ARTISANAT, FOIRES ET MARCHES, SALONS ET FORUMS, FETES FORAINES.....	p 73
XVIII)	DELEGATION VEILLE URBAINE, POLITIQUE D'ACHATS ET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.....	p 74
XIX)	DELEGATION GRANDS PROJETS URBAINS.....	p 75
 <b>ANNEXE</b>		
	PLAN D'EQUIPEMENT 2020 PAR DELEGATION D'ELUS.....	p 76

**1ère PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

PRINCIPAUX RATIOS  EN M€	CA 2017	BP 2018	CA 2018 (avec IRA)	CA 2018 (sans IRA)	BP 2019	CA prév 2019 (avec IRA)	CA prév 2019 (sans IRA)	BP 2020	EVOLUTION BP 2020 / BP 2019	
									VALEUR	%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS (a)	182,8	190,1	182,1	182,1	193,8	188,1	188,1	203,8	10,0	5,2%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERÊTS (b)	154,4	155,9	154,8	154,8	157,5	154,8	154,8	158,2	0,7	0,5%
<b>EPARGNE DE GESTION (c=a-b)</b>	<b>28,4</b>	<b>34,23</b>	<b>27,3</b>	<b>27,3</b>	<b>36,3</b>	<b>33,3</b>	<b>33,3</b>	<b>45,6</b>	<b>9,25</b>	<b>25,5%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion (épargne de gestion/recettes réelles)</b>	<b>15,5%</b>	<b>18,0%</b>	<b>15,0%</b>	<b>15,0%</b>	<b>18,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>22,4%</b>	<b>3,6%</b>	<b>19,3%</b>
INTERÊTS DE LA DETTE (d)	10,2	10,1	13,5	9,9	9,5	12,8	9,1	8,6	-0,88	-9,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT AVEC INTERÊTS (b')	164,6	166,0	168,3	164,7	167,0	167,6	163,9	166,9	-0,1	-0,1%
<b>EPARGNE BRUTE (e=c-d)</b>	<b>18,2</b>	<b>24,1</b>	<b>13,8</b>	<b>17,4</b>	<b>26,8</b>	<b>20,5</b>	<b>24,2</b>	<b>36,9</b>	<b>10,1</b>	<b>37,8%</b>
<b>Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles)</b>	<b>10,0%</b>	<b>12,7%</b>	<b>7,6%</b>	<b>9,6%</b>	<b>13,8%</b>	<b>10,9%</b>	<b>12,9%</b>	<b>18,1%</b>	<b>4,3%</b>	<b>31,0%</b>
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (y compris CLTR) (f)	12,7	13,0	13,4	13,4	14,0	16,6	16,6	15,0	1,0	7,1%
<b>EPARGNE NETTE (g=e-f)</b>	<b>5,5</b>	<b>11,1</b>	<b>0,4</b>	<b>4,0</b>	<b>12,8</b>	<b>3,9</b>	<b>7,6</b>	<b>21,9</b>	<b>9,1</b>	<b>71,4%</b>
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (h)	21,9	9,8	15,5	15,5	34,8	20,4	20,4	22,5	-12,3	-35,3%
- BP		9,3			34,4			22,5	-11,9	-34,7%
- Reports		0,5			0,4			0,0	-0,4	-
EMPRUNTS NOUVEAUX (i)	7,5	18,0	12,6	12,6	6,0	8,8	8,8	10,1	4,1	68,3%
- BP		9			1,0			5,1	4,1	410,0%
- Reports		9			5,0			5,0	0,0	0,0%
REAMENAGEMENT DE LA DETTE			9,5	9,5	10,0	11	11	10,0	0,0	0,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (j)	20,00	34,6	24,1	24,1	37,9	27,6	27,6	36,7	-1,2	-3,2%
- dont programmes d'équipement	<b>19,45</b>	<b>33,8</b>	<b>23,8</b>	<b>23,8</b>	<b>35,3</b>	<b>27,1</b>	<b>27,1</b>	<b>36,2</b>	<b>0,9</b>	<b>2,5%</b>
- BP		28,4			35,2			36,2	1,0	2,8%
- Reports		5,5			0,1			0,0	-0,1	-
REAMENAGEMENT DE LA DETTE			9,5	9,5	10,0	11	11	10,0	0,0	0,0%
<b>Encours de la dette au 31/12/N</b>	<b>219,3</b>	<b>218,5</b>	<b>218,5</b>	<b>218,5</b>	<b>210,5</b>	<b>210,6</b>	<b>210,6</b>	<b>205,7</b>	<b>-4,8</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Capacité de désendettement (encours/Epargne brute)</b>	<b>12,0</b>	<b>9,1</b>	<b>15,8</b>	<b>12,6</b>	<b>7,9</b>	<b>10,3</b>	<b>8,7</b>	<b>5,6</b>	<b>-2,3</b>	<b>-29,1%</b>

Les objectifs présentés lors du **débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2019** se déclinent dans la construction du budget primitif de 2020.

Ainsi, les inscriptions budgétaires de cette nouvelle année comprennent:

- **La stabilité des taux d'imposition des ménages** et le maintien des abattements ;
- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- Le respect du dispositif de Cahors limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % ;
- **La consolidation du niveau d'épargne** afin d'atteindre un taux d'épargne brute au-dessus du seuil d'alerte de 7,5 % ;
- La progression des investissements dans les équipements d'avenir qui permettront l'amélioration des services publics ;
- **La Poursuite du désendettement de la Ville** afin de gagner des marges de manœuvres.

Le budget présenté permet l'amélioration de la santé financière de la commune au regard des principaux indicateurs financiers se rapportant au BP 2020.

**Le taux d'épargne brute ressort à 18,1% (10% au CA 2017 et 2018, 13,8 % au BP 2019) pour un montant de 36,9 M€ (18,2 M€ au CA 2017, 17,4 M€ au CA 2018, 26,8 M€ au BP 2019). Le montant de l'épargne nette s'élève à 21,9 M€ (5,5 M€ au CA 2017, 4,4 M€ au CA 2018, 12,8 M€ au BP 2019).**

Le montant du **plan d'équipement, désormais géré totalement en autorisations de programme depuis le BP 2019, s'élève à 36,2 M€ (35,3 M€ au BP 2019), travaux en régie compris (0,8 M€).**

Les financements propres sont de 12,6 M€, montant inférieur à celui de 2019 dans la mesure où un volume exceptionnel de cessions a été réalisé en 2019 (11,9 M€) mais comprenant néanmoins un montant de subventions attendues significatif (7 M€). L'emprunt nouveau s'élève à 5,1 M€ avec un report 2019 de 5 M€.

**L'encours de la dette de 210,6 M€ au 01/01/2020 (contre 218,5 M€ au BP 2019) est estimé au 31/12/2020 à 205,7 M€ si aucune opération de rachat de la dette n'est entreprise.** Cette diminution de 4,9 M€ est corrélée au remboursement de capital de 15 M€ des emprunts existants et une mobilisation totale des prévisions d'emprunts

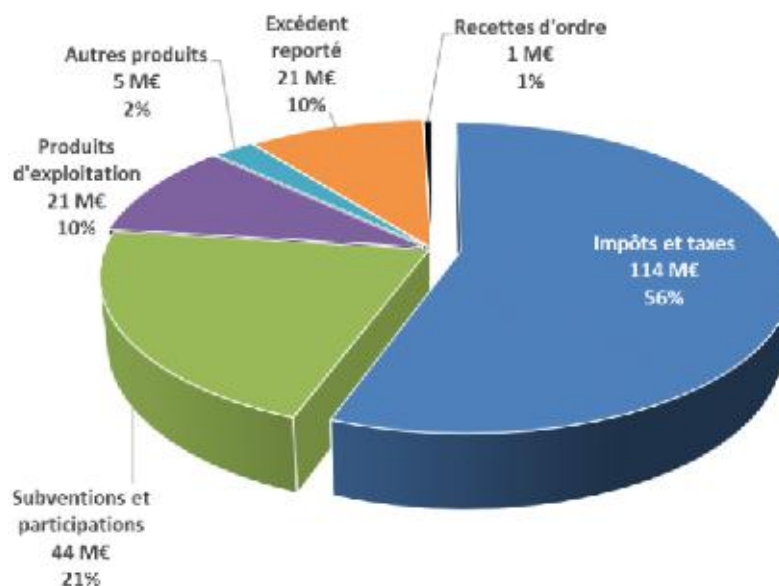
**La capacité de désendettement s'affiche à 5,6 ans (contre 7,2 ans au BP 2019) et poursuit une tendance vertueuse tout en reprofilant la dette.** Le délai de désendettement était de 18 ans au CA 2014, 15 ans au CA 2015, 13 ans au CA 2016, 12 ans au CA 2017, 12,6 ans au CA 2018 et 8,7 ans au CA prévisionnel 2019 (hors IRA).

**I) EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes totales prévisionnelles de fonctionnement atteignent **204,8 M€** soit une augmentation de 10 M€ (+5,1%) par rapport au BP 2019. Hors opérations d'ordre (travaux en régie et reprise des subventions d'équipement), les recettes réelles budgétaires (203,8 M€) suivent la même progression (+10 M€ par rapport au BP 2019).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2017	CA 2018 sans IRA	BP 2019	CA 2019 prévisionnel (sans IRA)	BP 2020	VARIATION BP 2020/BP 2019	
						Montant	% d'évolution
<b>Impôts et taxes</b>	<b>114 224</b>	<b>111 561</b>	<b>111 249</b>	<b>114 590</b>	<b>114 015</b>	<b>2 766</b>	<b>2,5%</b>
Produits des impôts directs	79 349	80 595	81 650	82 560	82 910	1 260	1,5%
Reversement Tour(s)plus	15 677	15 608	15 608	15 586	15 586	-22	-0,1%
Impôts et taxes indirects	15 083	11 215	9 850	12 025	11 100	1 250	12,7%
Allocations compensatrices	4 115	4 143	4 141	4 419	4 419	277	6,7%
<b>Subventions et participations reçues</b>	<b>42 458</b>	<b>42 990</b>	<b>42 777</b>	<b>43 981</b>	<b>43 531</b>	<b>754</b>	<b>1,8%</b>
Concours financiers de l'Etat	32 743	33 401	33 401	33 946	33 979	577	1,7%
Subventions de fonctionnement	9 715	9 588	9 375	10 036	9 552	177	1,9%
							0,0%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>17 239</b>	<b>21 295</b>	<b>20 415</b>	<b>23 649</b>	<b>20 606</b>	<b>191</b>	<b>0,9%</b>
Redevance du domaine public + ventes	1 234	7 546	7 153	9 392	7 063	-89	-1,2%
Prestations de service	8 260	8 560	8 275	9 036	8 445	170	2,1%
Remboursements de frais et autres	7 745	5 189	4 987	5 221	5 097	110	2,2%
							0,0%
<b>Autres produits</b>	<b>11 640</b>	<b>10 182</b>	<b>5 297</b>	<b>17 859</b>	<b>4 788</b>	<b>-509</b>	<b>-9,6%</b>
Autres produits de gestion courante	4 596	4 359	4 220	4 350	4 127	-93	-2,2%
Produits financiers	1 040	592	307	563	310	3	1,0%
Produits exceptionnels	6 004	5 231	770	12 946	351	-419	-54,4%
<b>Excédent reporté Budget Principal</b>		<b>0</b>	<b>14 076</b>	<b>0</b>	<b>20 902</b>	<b>7</b>	<b>48,5%</b>
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>185 561</b>	<b>186 028</b>	<b>193 813</b>	<b>200 079</b>	<b>203 842</b>	<b>10 028</b>	<b>5,2%</b>
						0	0,0%
Travaux en régie	1 051	742	800	778	790	-10	-1,3%
Produits exceptionnels (ordre)	215	561	142	6 872	148	6	4,5%
Transfert de charges financières							
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 266</b>	<b>1 304</b>	<b>942</b>	<b>7 649</b>	<b>938</b>	<b>-4</b>	<b>-0,4%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>186 827</b>	<b>187 332</b>	<b>194 755</b>	<b>207 728</b>	<b>204 780</b>	<b>10 025</b>	<b>5,1%</b>
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>	<i>184 076</i>	<i>187 190</i>	<i>194 489</i>	<i>207 728</i>	<i>204 780</i>	<i>10 290</i>	<i>5,3%</i>
<i>Dont périmètre TMVL</i>	<i>2 751</i>	<i>141</i>	<i>266</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-266</i>	<i>-100,0%</i>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

**I- 1) Les impôts et taxes (114,0 M€)**

## PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les impôts et taxes sont constitués de :

- la fiscalité directe pour 102,92 M€ ;
- la fiscalité indirecte pour 11,1 M€.

La progression constatée est de 2,77 M€ par rapport au BP 2019.

La revalorisation des bases fiscales prévues par la loi de finances explique principalement cette évolution (+2,5 %).

### I-1-a) La fiscalité directe

Les recettes fiscales directes sont constituées :

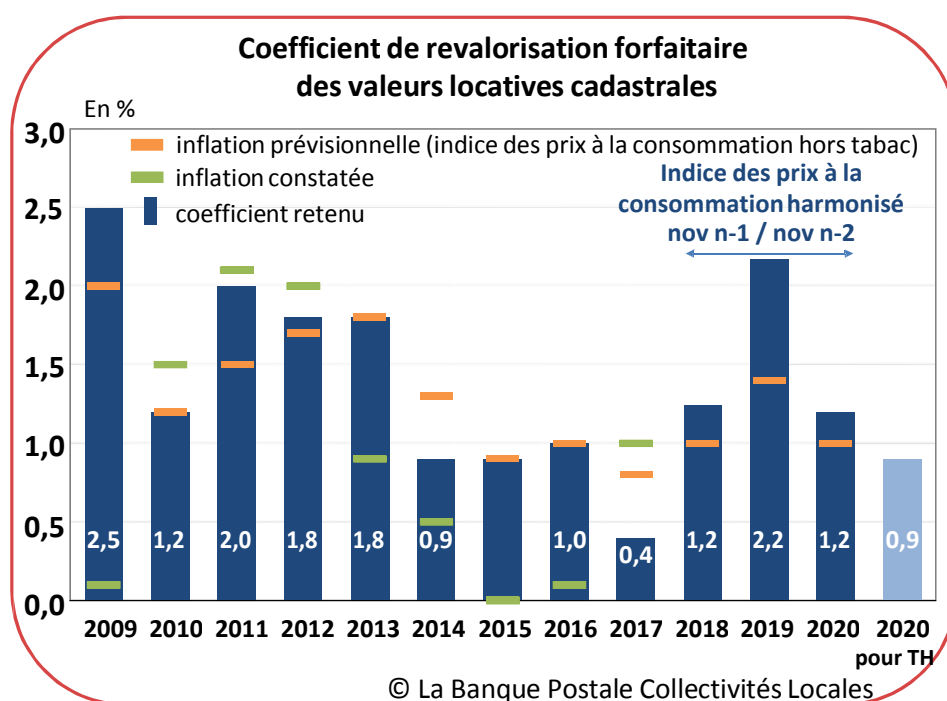
- des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) ;
- des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations ;
- des reversements de fiscalité effectués par la métropole.

- Les contributions directes

L'évolution des contributions directes à savoir le produit des trois taxes ménages dépend de deux éléments : la base et le taux.

L'évolution des bases d'imposition des taxes ménages est fonction :

- d'une part de la revalorisation nominale  
La loi de finances 2017 a fixé un nouveau mode de calcul de la variation nominale des valeurs locatives des locaux autres que professionnels correspondant à l'inflation constatée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (indice IPCH).  
La loi de finances 2020 prévoit d'appliquer cet indice aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires (variation de +1,2%) mais prévoit une variation différente sur la taxe d'habitation des résidences principales (variation de +0,9%). Pour mémoire, la revalorisation nominale était de +2,2% en 2019.



- d'autre part de la variation physique des biens taxables sur le territoire liée notamment aux constructions ou démolitions de bâtiments (+ 0,5 % en 2020 pour la TH et la TFPB et -1,1% pour la TFNB contre + 0,3 % en moyenne en 2019).



BASES D'IMPOSITION (en K€)	2017 bases réelles	2018 bases réelles	2019 bases notifiées	BP 2020 bases prévisionnelles
<b>Taxe d'Habitation</b> (dt THLV)	173 607	176 887	181 336	183 875
Evolution	0,71%	1,89%	2,52%	1,40%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%
Variation physique	0,31%	0,69%	0,32%	0,50%
<b>Foncier Bâti</b>	175 845	178 687	181 752	184 842
Evolution	1,78%	1,62%	1,72%	1,70%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%
Variation physique	1,38%	0,42%	-0,48%	0,50%
<b>Foncier Non-Bâti</b>	470	449	473	472
Evolution	-0,45%	-4,40%	5,24%	-0,20%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%
Variation physique	-0,85%	-5,60%	3,04%	-1,40%
<b>TOTAL BASES</b>	<b>349 922</b>	<b>356 023</b>	<b>363 561</b>	<b>369 189</b>
Evolution N/N-1	1,25%	1,74%	2,12%	1,55%

**Les taux dépendent de la décision de la collectivité et sont restés stables.**

Au stade de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2020 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Le produit attendu des 3 taxes ménages de 82,9 M€ au BP 2020 intègre une **stabilité des taux d'imposition. Ceux-ci restent inchangés depuis 2015 comme nous en avons pris l'engagement.**

Les estimations ont été établies à partir des montants notifiés en 2019 auxquels ont été appliquées les revalorisations de bases sus-mentionnées.

Globalement, le produit des 3 taxes augmente de +1,55%. Le produit de la **Taxe d'Habitation** (TH) est prévu en augmentation de 1,40% (+ 569 K€) par rapport au montant notifié en 2019. La **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB) atteindrait 41,5 M€ avec une progression de +1,70 % (+ 694 K€). Quant à la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** (TFPNB), elle serait en légère diminution (-0,20%).

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, 2020 est la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2021, celle-ci sera affectée directement à l'Etat et les collectivités bénéficieront d'un nouveau panier de ressources.

Fiscalité directe (en K€)	Réel 2017	Réel 2018	Notifié 2019	BP 2020	VARIATION BP 2020/Notifié 2019	
					VALEUR	%
<b>PRODUIT DES TAXES</b>						
T. H. / THLV	38 923 <i>0,71%</i>	39 666 <i>1,91%</i>	40 656 <i>2,49%</i>	41 225 <i>1,40%</i>	569	1,40%
T.F.P.B.	39 496 <i>1,78%</i>	40 276 <i>1,98%</i>	40 821 <i>1,35%</i>	41 515 <i>1,70%</i>	694	1,70%
T.F.P.N.B.	169 <i>-0,45%</i>	163 <i>-3,92%</i>	170 <i>4,72%</i>	170 <i>-0,20%</i>	0	-0,20%
<b>TOTAL DU PRODUIT</b>	<b>78 588</b>	<b>80 105</b>	<b>81 647</b>	<b>82 910</b>	<b>1 263</b>	<b>1,55%</b>
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>						
T.H.	3 604 <i>43,57%</i>	3 729 <i>3,47%</i>	3 989 <i>6,97%</i>	3 989 <i>0,00%</i>	0	0,00%
T.F.	407 <i>-15,98%</i>	412 <i>1,40%</i>	430 <i>4,28%</i>	430 <i>0,00%</i>	0	0,00%
T.P./C.F.E.	104 <i>-68,88%</i>	0 <i>-100,00%</i>	0 <i>ns</i>	0 <i>ns</i>	0	ns
<b>TOTAL ALLOCATIONS</b>	<b>4 115</b>	<b>4 141</b>	<b>4 419</b>	<b>4 419</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>82 702</b>	<b>84 246</b>	<b>86 066</b>	<b>87 329</b>	<b>1 263</b>	<b>1,47%</b>

Source : états fiscaux 1288 pour 2017, 2018 et 1259 pour 2019 (rôles généraux)

- Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Les exonérations sont alors compensées par l'Etat. Toutefois, elles servent de variables d'ajustement dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les pertes fiscales sont alors compensées partiellement par l'emploi d'un taux de minoration qui correspond à l'effort à faire peser sur les variables d'ajustement afin de gager la variation des concours financiers dans le cadre de l'enveloppe dite « normée ».

Le prévisionnel 2020 pour les allocations compensatrices (4,42 M€) est identique au montant notifié en 2019.

**L'allocation TH** : 3,99 M€,

**L'allocation TFPB** : 0,43 M€,

**L'allocation TP/CFE**, correspondant aux anciennes compensations fiscales de taxe professionnelle agrégées en une enveloppe unique lors de la réforme de la TP, est supprimée depuis 2018.

- Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

**Les reversements de fiscalité opérés par la métropole** (15,6 M€) comprennent deux dotations :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 14,0 M€ ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 1,6 M€.

L'AC résulte du montant de la taxe professionnelle que recevait la Ville en 1999, diminué des charges dorénavant imputables à la métropole suite aux transferts de compétences. Ainsi, cette ressource a diminué de 10 M€ en 2017 au moment de la création de la métropole et du transfert des compétences qui en découlait. Des ajustements ont été validés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2018 et 2019. Ainsi, le montant perçu en 2019 s'est élevé à 14 M€. Le montant 2019 est reconduit au titre de l'AC provisoire 2020 dans l'attente de la fixation de l'AC définitive par la CLECT.

La DSC (1,6 M€) est maintenue au même niveau qu'en 2019. Elle a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus (devenue Tours Métropole Val de Loire) à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti entre les communes membres en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

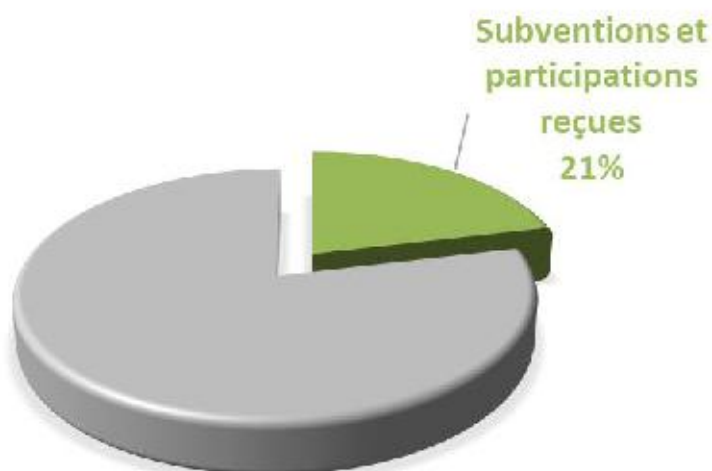
### I-1-b) La fiscalité indirecte

Le poste « **impôts et taxes indirects** » (11,1 M€) est en diminution par rapport au réalisé 2019 (-0,9 M€ soit -7,7%).

Cette diminution provient d'une approche prudente du montant des droits de mutation attendus (6,5 M€ au BP 2020 contre 7,3 M€ au CA 2019).

Les prévisions dans le cadre du BP 2020 sont en revanche en augmentation par rapport à celles du BP 2019 (9,9 M€) pour tenir compte du **maintien du dynamisme des droits de mutation**. En effet, alors que le prévisionnel 2019 était de 5,3 M€, près de 2 M€ de recettes supplémentaires ont été encaissées (7,3 M€ à fin 2019).

Fiscalité indirecte (en K€)	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	BP 2020	VARIATION BP 2020/ CA prévisionnel 2019	
					VALEUR	%
Droits de place	844,2	821,1	890,9	925,0	34,1	3,8%
Droits de stationnement	3 734,3	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
Autres taxes pour utilisation du domaine	756,9	712,9	834,8	725,0	-109,8	-13,2%
Taxe sur l'électricité	2 563,9	2 501,6	2 426,0	2 400,0	-26,0	-1,1%
Impôt sur les spectacles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
Taxes sur la publicité/TLPE	492,4	675,2	537,8	520,0	-17,8	-3,3%
Droits de mutation	6 691,7	6 503,6	7 302,6	6 500,0	-802,6	-11,0%
Autres taxes	0,0	0,0	33,0	30,0	-3,0	-9,2%
<b>TOTAL</b>	<b>15 083,4</b>	<b>11 214,6</b>	<b>12 025,2</b>	<b>11 100,0</b>	<b>-925,2</b>	<b>-7,7%</b>
Dont périmètre Ville de Tours	15 072,2					
Dont périmètre TMVL	11,2					

**I – 2) Les subventions et participations reçues (43,5 M€)****PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant **les principaux concours financiers de l'État**. Elle est composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

La **DGF** constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat. Après une baisse de 9,2 M€ entre 2013 et 2017, elle connaît une légère augmentation depuis 2018.

Le montant cumulé de la baisse de recettes entre 2013 et 2019 s'élève à près de 41 M€.

Elle est constituée de deux parts :

- La **part forfaitaire** qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires ;
- La **part péréquation** dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Elle se décompose entre la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour les communes urbaines.

CONCOURS (EN K€)	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	BP 2020	VARIATION BP 2020/CA 2019	
					VALEUR	%
DOTATION FORFAITAIRE	25 669	25 671	25 741	25 741	0	0,0%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 160	5 630	6 006	6 042	36	0,6%
DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS						
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	928	1 114	1 209	1 209	0	0,0%
<b>TOTAL DOTATION GLOBALE DE FOCNTIONNEMENT</b>	<b>31 757</b>	<b>32 415</b>	<b>32 957</b>	<b>32 993</b>	<b>36</b>	<b>0,1%</b>
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION - HYGIENE	986	986	986	986	0	0,0%
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>32 743</b>	<b>33 401</b>	<b>33 943</b>	<b>33 979</b>	<b>36</b>	<b>0,1%</b>

Comme en 2019, la loi de finances prévoit une stabilisation du montant global de la DGF mais un prélèvement pour certaines collectivités n'est pas exclu si l'évolution encadrée des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre du **dispositif de Cahors** n'est pas respectée.

La Ville de Tours fait partie des grandes collectivités ayant contractualisé avec l'Etat dans le dispositif de Cahors. Le taux d'évolution maximale des dépenses a été fixé à + 1,2 %.

Au regard des premiers éléments relatifs au réalisé 2019 et au suivi du respect de la contractualisation entre les services de l'Etat et la Ville de Tours, la ville de Tours a respecté le cadre du dispositif de Cahors. Ainsi, les montants notifiés des dotations 2019 sont reconduits pour le futur budget. Une légère augmentation est même prévue au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU), l'Etat abondant encore cette année les dotations de péréquation.

La **dotation forfaitaire de la DGF** (25,7 M€ en 2020, quasi-constante depuis 2017) pourrait être légèrement augmentée au regard de **l'évolution de la population** et le cas échéant du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). Cependant cela n'a pas été pris en compte dans le budget présenté.

Dans le cadre de la loi de finances 2020, il y a une poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale.

En ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (6 M€ prévus pour 2020, idem en 2019), celle-ci a fait une progression de +0,4 M€ entre 2018 et 2019. La ville peut escompter percevoir davantage qu'en 2019, sa situation n'ayant pas connu d'amélioration notable et l'enveloppe nationale de DSU étant plus importante. Cette évolution est cependant difficile à apprécier à ce jour, ce qui explique cette prévision prudente.

La Ville est également bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation** (1,2 M€ en 2020, idem en 2019). La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

La Ville bénéficie de la part principale car son potentiel financier par habitant (1 148,25€) est inférieur à 85 % de celui du groupe démographique correspondant majoré de 5 % (1 240,04€). De plus, son effort fiscal (1,307) reste supérieur à 85% de la moyenne de la strate (1,305). Pour rappel, l'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. En attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2020, il est proposé de reconduire le montant notifié en 2019.

La **Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** est destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Elle concerne la compensation "hygiène" et l'évolution de cette dotation n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années. Aussi, le montant de cette dotation pourra être maintenu en 2020 (1 M€).

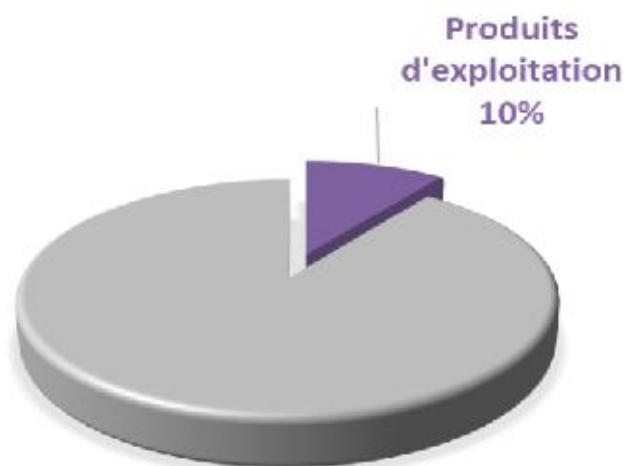
La somme des concours financiers de l'Etat à la Ville pour le fonctionnement **serait stable entre le montant notifié 2019 et le BP 2020 (34 M€).**

- Les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement reçues (9,6 M€) sont en légère augmentation** en 2020 par rapport au BP 2019 (+0,2 M€ soit +1,9%). Cette progression correspond principalement à l'attribution de fonds (0,08 M€) au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) afin de financer des actions d'inclusion professionnelle, et à un soutien renforcé de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée pour la période 2020-2023 pour le secteur enfance jeunesse (+0,3 M€ par rapport au BP 2019 portant le montant de 5,4 M€ à 5,7 M€). Il est enfin prévu une stabilité des fonds de concours versés par TMVL dans les domaines culturels (conservatoire et musée des beaux-arts) et sportifs pour un montant global de 2,4 M€.

**I – 3) Les produits d'exploitation (20,6 M€)**

## PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les produits d'exploitation regroupent :

- **les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits** pour 7,1 M€. Celles-ci se composent des recettes du stationnement payant pour 6,2 M€, Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversée à la métropole : il s'agit du produit des Forfaits de Post-Stationnement excédant le coût supporté par la Ville au titre de la réforme du stationnement.
- **les prestations de services** pour 8,5 M€ à savoir les redevances et droits des services relevant de l'utilisation des structures municipales qui intègrent une revalorisation des tarifs d'environ 1,3% (délibération du 11/12/2019) et dont voici le détail ;

PRESTATIONS DE SERVICE (EN K€)	BP 2020	Poids
Services culturels	693,82	8%
Services de loisirs et sportifs	1 796,60	21%
Services d'accueil petite enfance	1 686,70	20%
Services périscolaires	4 168,00	49%
Autres prestations de services	100,20	1%
<b>TOTAL</b>	<b>8 445,32</b>	<b>100%</b>

- **les remboursements de frais** pour 5,1 M€ intègrent les rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tours Métropole Val de Loire ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville), les charges courantes (eau, électricité, chauffage...). Cette ligne comprend aussi les recouvrements sur charges supportées par la Ville concernant les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt métropolitain (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier.....) ou mise à disposition de tiers (associations, particuliers...).

**I – 4) Les autres produits (4,8 M€)****PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les

**autres produits de gestion courante** (4,1 M€) affichent un léger recul par rapport au BP 2019 (- 0,1 M€) et regroupent :

- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 4,1 M€ dont 2,1 M€ provenant de la redevance de location du Palais des congrès.
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€.
- les autres produits de gestion courante pour 0,06 M€.

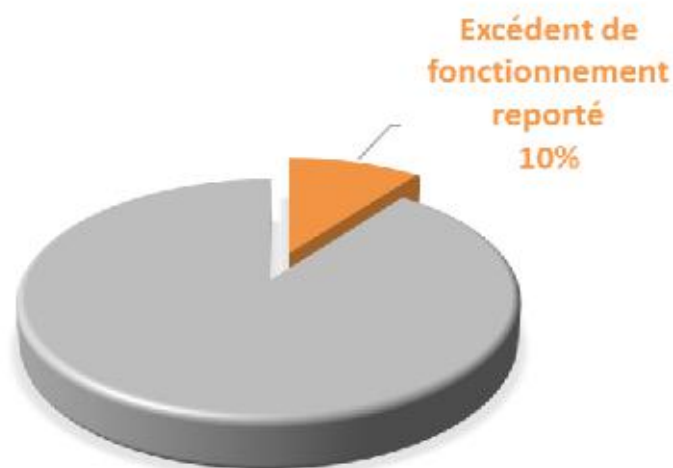
**Les produits financiers** (0,3 M€) proviennent des dividendes attendus par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SEMIVIT et LTI devenues LIGERIS).

**Les produits exceptionnels** (0,4 M€) correspondent principalement au remboursement du solde du P3 du PPP chauffage urbain (0,2 M€) et aux recettes de mécénat (0,1 M€) . Parmi les axes de travail de la Mission Mécénat pour 2020 figurent la programmation du Grand Théâtre ou du Musée des Beaux-Arts, la restauration patrimoniale, le rayonnement de la ville et la Chapelle du conservatoire.



**I – 5) L'excédent de fonctionnement reporté (20,9 M€)**

## PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

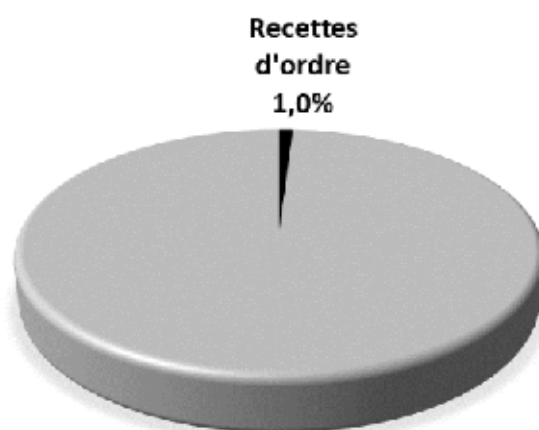


De façon anticipée puisque le compte administratif et le compte de gestion 2019 ne sont pas votés, l'excédent reporté serait en 2020 de 20,9 M€ environ. Il tient compte du cumul des résultats passés auxquels est ajouté le résultat de l'exercice 2019. Ce résultat de clôture est corrigé de la somme du déficit de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser 2019 correspondant au besoin de financement de l'investissement pour déterminer le disponible réel (excédent reporté de la section de fonctionnement).

**Cet excédent de fonctionnement reporté progresse de 6,8 M€ par rapport à 2018 cela grâce à la bonne gestion de la ville au cours de l'année 2019.**

**I – 6) Les recettes d'ordre (0,9 M€)**

## PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Elles concernent les travaux en régie (0,8 M€) et la quote-part de subventions d'investissement versées transférée au compte de résultat (0,1 M€). Ces montants sont stables par rapport au BP 2019 et au CA prévisionnel 2019.

## II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des dépenses de fonctionnement** représente **204,8 M€ en 2020** soit une augmentation de 5,1% (+10 M€) par rapport au BP 2019.

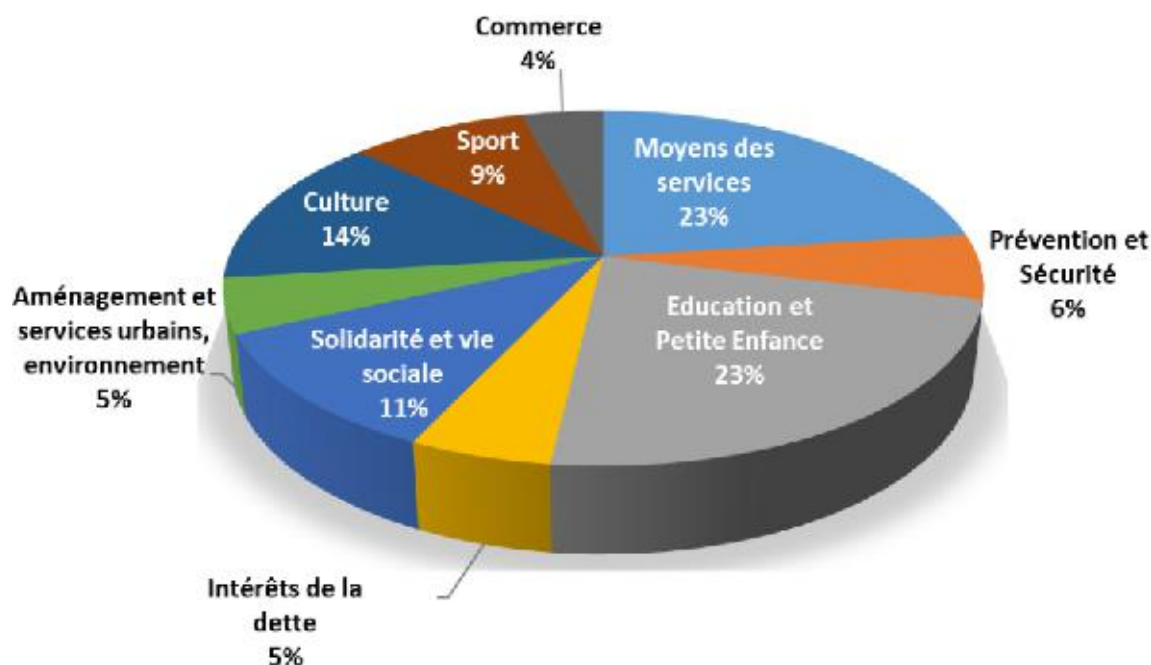
Les mouvements d'ordre de cette section : 37,1 M€ (contre 26,9 M€ au BP 2019) comprenant les dotations aux amortissements (7,6 M€) et le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (29,5 M€) doivent être défalquées pour déterminer le montant des dépenses réelles.

Ainsi **les dépenses réelles 2020 s'élèvent à 167,7 M€ soit une baisse de -0,1% par rapport au BP 2019 (167,8 M€).**

Le niveau des dépenses budgétées respecte l'engagement pris lors de la contractualisation avec l'Etat qui nous accordait un niveau des dépenses réelles de 171,1 M€ au titre de l'année 2020.

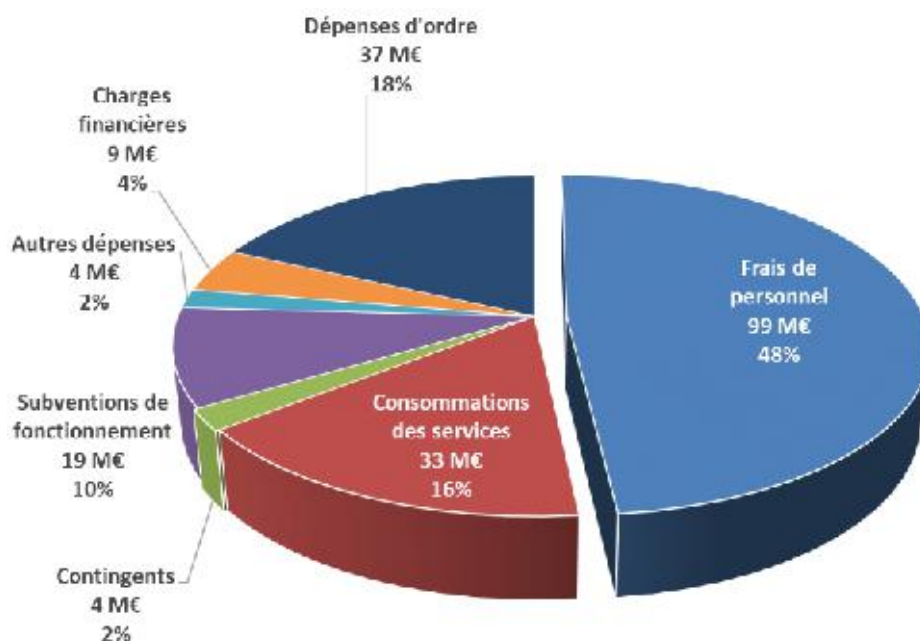
En outre, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités devront poursuivre en 2021 et 2022 cette trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Celles-ci ne dépasseront donc pas l'augmentation de 1,2% par an. L'objectif est en effet qu'elles restent inférieures à 173,1 M€ en 2021 et 175,2 M€ en 2022.

### REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2017	CA 2018 (sans IRA)	BP 2019	CA 2019 prévisionnel (sans IRA)	BP 2020	VARIATION BP 2020/BP 2019	
						Montant	% d'évolution
Personnel	95 511	95 755	98 981	96 818	98 981	0	0,00%
Consommations des services	34 148	32 650	31 970	31 264	33 029	1 060	3,31%
Subventions de fonctionnement	18 604	18 558	18 978	18 773	19 090	113	0,59%
Contingents	3 959	4 008	4 010	3 971	4 212	202	5,04%
Charges financières	10 174	9 878	9 501	9 099	8 620	-881	-9,27%
Autres dépenses (opérations réelles)	3 242	4 574	2 970	4 780	2 324	-647	-21,77%
<i>Solde redevances agence de l'eau</i>		672	0	0	0	0	0
Dépenses imprévues		0	1 400	0	1 400	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>165 637</b>	<b>165 422</b>	<b>167 810</b>	<b>164 705</b>	<b>167 657</b>	<b>-153</b>	<b>-0,09%</b>
Autres dépenses (opérations d'ordre)	2 777	4 329	0	18 678	0	0	0,00%
Dotations aux amortissements et aux provisions (ordre)	7 193	7 052	6 800	6 679	7 628	828	12,18%
Prélèvement		0	20 145	0	29 495	9 350	0,464142
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>9 970</b>	<b>11 381</b>	<b>26 945</b>	<b>25 357</b>	<b>37 123</b>	<b>10 178</b>	<b>37,77%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>175 607</b>	<b>176 803</b>	<b>194 755</b>	<b>190 062</b>	<b>204 780</b>	<b>10 025</b>	<b>5,15%</b>
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>	<i>172 611</i>	<i>176 406</i>	<i>194 489</i>	<i>190 062</i>	<i>204 780</i>	<i>10 290</i>	<i>5,29%</i>
<i>Dont périmètre TMVL</i>	<i>2 996</i>	<i>397</i>	<i>266</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-266</i>	<i>-100,00%</i>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

**II- 1) Les frais de personnel (99 M€)**

## PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



**Les frais de personnel (99 M€)** sont stables entre le BP 2020 et le BP 2019.

Tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale, l'organisation des services évolue pour accomplir au mieux les missions attachées à la réalisation des politiques publiques.

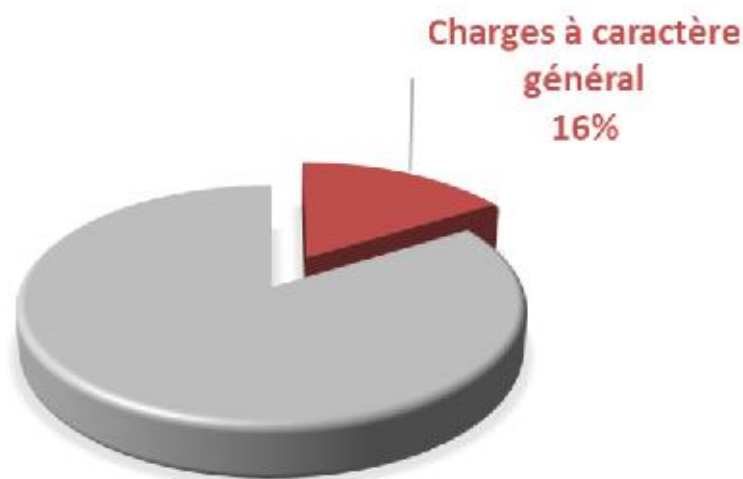
La prévision budgétaire prend en compte les différentes mesures décidées tant sur le plan national que local notamment :

- gel du point d'indice, maintien du taux de certaines cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC) et mesures relatives au Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR),
- revalorisation de certains régimes indemnitaires des agents de la Ville de Tours (police municipale principalement),
- poursuite des recrutements initiés en 2018 (police municipale), impact en année pleine des recrutements réalisés en 2019 (pour l'ouverture de l'école des 2 lions notamment).

Cette prévision intègre enfin les augmentations de salaire inhérentes au Glissement Vieillesse Technicité (+0,6%).

## **II- 2) Les consommations des services (33 M€)**

PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

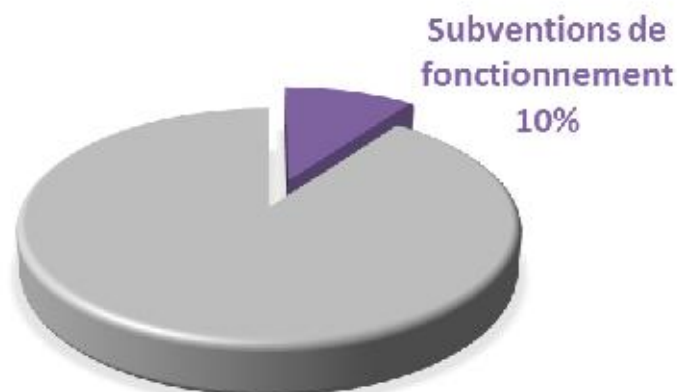


L'évolution du poste des achats de biens et services (33 M€), regroupés sous la rubrique « **consommations des services** » est de **+1,1 M€ soit +3,3%** par rapport au BP 2019.

En 2019, une baisse importante des coûts par rapport à 2018 a pu être réalisée, grâce au travail fait sur les achats et les renégociations de contrats portant sur les assurances (- 0,4 M€), sur le traitement d'eaux des piscines (- 0,2 M€) ou encore en raison du retour de la semaine à 4 jours dans les écoles primaires (impacté sur une année pleine en 2019). La prévision 2020 intègre des optimisations de coûts sur certains postes mais celles-ci ne compensent pas la hausse du poste « énergie » qui augmente de + 0,9 M€, dont + 0,6 M€ au titre du contrat de partenariat sur les équipements de génie climatique des bâtiments communaux et + 0,2 M€ sur les factures d'électricité.

**II- 3) Les subventions de fonctionnement (19,2 M€)**

## PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

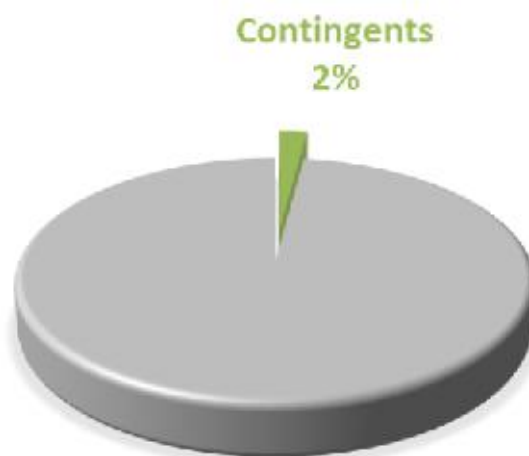


Le montant des **subventions de fonctionnement** versées aux associations et autres organismes (19,2 M€ soit + 0,1 M€ par rapport au BP 2019) est en progression. Le soutien à l'égard des associations est maintenu avec une enveloppe de 10,1 M€.

La Ville renforce son soutien auprès du Grand Théâtre (+ 80 K€) afin de couvrir pour cette 3<sup>ème</sup> année l'application de la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC). La subvention de la Ville au CCAS augmente également de 16 K€.

**II- 4) Les contingents (4,2 M€)**

## PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



**Les crédits consacrés aux contingents** (4,2 M€) augmentent de + 0,2 M€ (par rapport au CA 2019). Cette augmentation a pour origine la contribution de la Ville au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Unité Tourangelle de Production Culinaire Ville Hôpital créé au 1er janvier 2020.

Les contributions versées au GIP par la Ville et le CHRU en 2020 vont permettre de lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future cuisine centrale et lancer de nouvelles études.

Les contingents comprennent également le contingent incendie (2,9 M€) et les participations à verser aux écoles privées dans le cadre de l'enseignement scolaire (1,1 M€), ces deux postes restant stables.

## **II- 5) Les charges financières (8,6 M€)**

PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



**Les charges financières (8,6 M€) sont en net recul** pour la deuxième année consécutive (-0,9 M€ par rapport au BP 2019 et -1,5 M€ par rapport au BP 2018) grâce aux refinancements menés en 2018 et en 2019 de 20,5 M€ d'emprunts obligataires à remboursement in fine en 2025 et 2026 au taux de 5,9 %. Les emprunts de refinancement ont été souscrits à des taux bien inférieurs (1,36 % et 0,44%). Ainsi, tout en conservant la politique de désendettement, cela a permis à la Ville de Tours de dégager des marges de manœuvre :

- tous les ans grâce à une économie annuelle des charges d'intérêt de l'ordre de 1 M€ ;
- en rendant les échéances de 2025 et 2026 absorbables compte tenu de la capacité de remboursement du capital de la ville

Enfin, les derniers emprunts souscrits hors refinancement à des taux très attractifs (1,15% et 0,83%) permettent de contribuer à diminuer le coût de la dette et de fait son taux moyen.

**II- 6) Les autres dépenses (3,8 M€)**

## PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

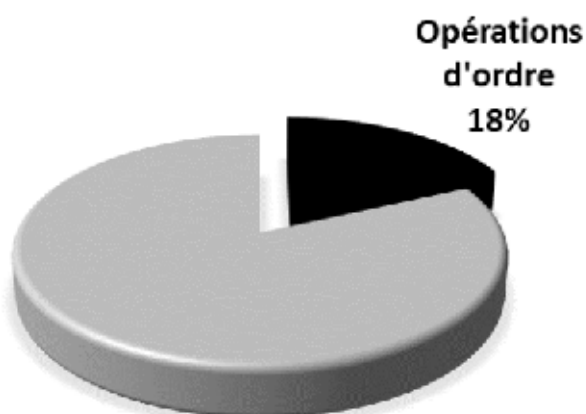


Les autres dépenses (3,8 M€) sont en baisse dans la mesure où la Ville a terminé de payer en 2019 l'indemnité de sortie du SWAP CALYON de 2,8 M€ étalée sur 4 ans depuis 2016. Ainsi, en 2020, les charges exceptionnelles seront allégées de 0,7 M€.

Enfin, des dépenses imprévues sont budgétées à hauteur de 1,4 M€, comme au BP 2019.

**II- 7) Les mouvements d'ordre (37,1 M€)**

## PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les mouvements d'ordre (37,1 M€), sont constitués des dotations aux amortissements et du prélèvement. Les dotations aux amortissements sont en hausse par rapport au BP 2019 (+0,8 M€). L'autofinancement prévisionnel augmenterait quant à lui de 9,4 M€ par rapport au BP 2019 pour s'établir à 29,5 M€, grâce à l'amélioration du niveau d'épargne permettant de poursuivre le désendettement de la Ville.



**III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE**

CALCUL DE L'EPARGNE EN K€	CA 2017	BP 2018	CA 2018 (avec IRA)	CA 2018 (sans IRA)	BP 2019	CA 2019 prévisionnelle (avec IRA)	CA 2019 prévisionnelle (sans IRA)	BP 2020
<b>Total recettes</b>	186 827	191 392	190 928	187 332	194 755	211 419	207 728	204 780
IRA (796)	0	0	3 597	0	0	3 691	0	0
Travaux en régie (722)	1 051	1 159	742	742	800	778	778	790
Quote-part subv invt transférée au compte de résultat (777)	196	145	149	149	142	135	135	148
Produits des cessions (776)	19	0	413	413	0	6 737	6 737	0
<b>Total recettes réelles budgétaires</b>	<b>185 561</b>	<b>190 089</b>	<b>186 028</b>	<b>186 028</b>	<b>193 813</b>	<b>200 079</b>	<b>200 079</b>	<b>203 842</b>
Produits des cessions (775)	2 777	0	3 917	3 917	0	11 941	11 941	0
Reprise sur provision (78)	374	0	336	336	0	654	654	0
<b>Total recettes réelles</b>	<b>182 429</b>	<b>190 089</b>	<b>181 775</b>	<b>181 775</b>	<b>193 813</b>	<b>187 484</b>	<b>187 484</b>	<b>203 842</b>
<b>Total recettes réelles pour calcul épargne</b>	<b>182 803</b>	<b>190 089</b>	<b>182 111</b>	<b>182 111</b>	<b>193 813</b>	<b>188 137</b>	<b>188 137</b>	<b>203 842</b>
<b>Total dépenses</b>	175 607	191 392	180 800	176 803	194 755	194 680	190 062	204 780
Dotations provisions et amortissements	7 193	7 000	7 452	7 052	6 800	7 606	6 679	7 628
Prélèvement (023)	0	17 266	0	0	20 145	0	0	29 495
Charges sur cessions (675 + 676)	2 777	0	4 329	4 329	0	18 678	18 678	0
<b>Total dépenses réelles budgétaires</b>	<b>165 637</b>	<b>167 126</b>	<b>169 019</b>	<b>165 422</b>	<b>167 810</b>	<b>168 396</b>	<b>164 705</b>	<b>167 657</b>
Travaux en régie (722)	1 051	1 159	742	742	800	778	778	790
IRA (6688)	0	0	3 597	0	0	3 691	0	0
Provisions (68 réel)	198	0	654	654	0	546	546	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>164 388</b>	<b>165 967</b>	<b>167 623</b>	<b>164 026</b>	<b>167 010</b>	<b>167 073</b>	<b>163 381</b>	<b>166 867</b>
<b>Total dépenses réelles pour calcul épargne</b>	<b>164 585</b>	<b>165 967</b>	<b>168 277</b>	<b>164 680</b>	<b>167 010</b>	<b>167 618</b>	<b>163 927</b>	<b>166 867</b>
<b>CAF Brute</b>	<b>18 041</b>	<b>24 121</b>	<b>14 152</b>	<b>17 749</b>	<b>26 803</b>	<b>20 411</b>	<b>24 103</b>	<b>36 975</b>
<b>Remboursement du K</b>	<b>12 738</b>	<b>13 027</b>	<b>13 441</b>	<b>13 441</b>	<b>14 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
<b>Caf Nette</b>	<b>5 303</b>	<b>11 094</b>	<b>711</b>	<b>4 308</b>	<b>12 803</b>	<b>5 411</b>	<b>9 103</b>	<b>21 975</b>
<b>Taux CAF Brute</b>	<b>9,89%</b>	<b>12,69%</b>	<b>7,79%</b>	<b>9,76%</b>	<b>13,83%</b>	<b>10,89%</b>	<b>12,86%</b>	<b>18,14%</b>
<b>Taux CAF Nette</b>	<b>2,91%</b>	<b>5,84%</b>	<b>0,39%</b>	<b>2,37%</b>	<b>6,61%</b>	<b>2,89%</b>	<b>4,86%</b>	<b>10,78%</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>28 391</b>	<b>34 222</b>	<b>27 309</b>	<b>27 309</b>	<b>36 304</b>	<b>33 309</b>	<b>33 309</b>	<b>45 595</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>18 218</b>	<b>24 121</b>	<b>13 834</b>	<b>17 431</b>	<b>26 803</b>	<b>20 519</b>	<b>24 210</b>	<b>36 975</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>5 480</b>	<b>11 094</b>	<b>393</b>	<b>3 990</b>	<b>12 803</b>	<b>5 519</b>	<b>9 210</b>	<b>21 975</b>
<b>Taux Epargne brute</b>	<b>9,97%</b>	<b>12,69%</b>	<b>7,60%</b>	<b>9,57%</b>	<b>13,83%</b>	<b>10,91%</b>	<b>12,87%</b>	<b>18,14%</b>
<b>Taux Epargne nette</b>	<b>3,00%</b>	<b>5,84%</b>	<b>0,22%</b>	<b>2,19%</b>	<b>6,61%</b>	<b>2,93%</b>	<b>4,90%</b>	<b>10,78%</b>

L'autofinancement (épargne brute) s'améliore nettement au budget 2020 (+10,2 M€ par rapport au BP 2019) grâce à la maîtrise de la Ville sur ses charges courantes. Les recettes, quant à elles évoluent à la hausse. Il est ainsi constaté des marges budgétaires complémentaires sur le cycle de fonctionnement. L'épargne de gestion s'affiche à 45,6 M€.

En dépit de la hausse (+1 M€ par rapport au BP 2019) du capital des emprunts à rembourser (15 M€) en 2020, l'épargne nette ressort à 22 M€ soit en hausse de 9,2 M€ par rapport au BP 2019.

La structure financière de la Ville est confortée et permettra de répondre à la poursuite du reprofilage de la dette et au financement de ses investissements.

Ainsi il a été budgété une opération de rachat anticipé d'une partie des emprunts obligataires pour un montant de 10 M€ au cours de l'année 2020.

Les ratios obligatoires, qui représentent les autres indicateurs financiers, vous sont présentés dans la maquette budgétaire du BP 2020.

**IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2017	CA 2018 (sans 166)	BP 2019	CA 2019 prévisionnel (sans 166)	BP 2020	VARIATION BP 2020/BP 2019	
						Montant	% d'évolution
<b>Autofinancement (Amortissements + prélèvement)</b>	<b>7 193</b>	<b>7 052</b>	<b>26 945</b>	<b>6 679</b>	<b>37 123</b>	<b>10 178</b>	<b>37,8%</b>
<b>Financements propres</b>	<b>21 935</b>	<b>15 475</b>	<b>34 833</b>	<b>20 366</b>	<b>22 543</b>	<b>-12 290</b>	<b>-35,3%</b>
- Dons, legs et mécénat	45	0	60	594	0	-60	-100,0%
- FCTVA	2 854	1 935	2 100	2 865	3 000	900	42,9%
- TLE / Taxe d'aménagement	1 703	1 218	1 100	1 779	1 100	0	0,0%
- Amendes de police	2 473	0	0	0	0	0	0,0%
- Cessions d'actifs	2 758	3 917	12 890	0	1 565	-11 325	-87,9%
- Subventions d'équipement reçues	4 274	2 491	8 269	4 714	6 965	-1 303	-15,8%
- BP	0	2 491	7 909	4 714	6 965	-944	-11,9%
- Reports	0	0	360	0	0	-360	-100,0%
- Excédent de fonctionnement capitalisé	7 828	5 914	10 414	10 414	9 913	-501	-4,8%
<b>Opérations de dette</b>	<b>7 528</b>	<b>12 636</b>	<b>28 020</b>	<b>8 836</b>	<b>27 397</b>	<b>-623</b>	<b>-2,2%</b>
- Emprunts et dettes assimilées	7 528	9 036	6 040	8 836	10 079	4 039	66,9%
- BP		9 036	1 040	8 836	5 079	4 039	388,4%
- Reports		0	5 000	0	5 000	0	0,0%
- Crédits long terme renouvelable	0	0	11 980	0	7 318	-4 662	-38,9%
- Emprunts de refinancement	0	3 600	10 000	0	10 000	0	0,0%
<b>Autres recettes</b>	<b>20</b>	<b>2 411</b>	<b>237</b>	<b>18 800</b>	<b>40</b>	<b>-197</b>	<b>-82,9%</b>
- Opérations comptables cessions d'actifs	19	413	0	18 678	0	0	0,0%
- Opérations patrimoniales	0	1 991	0	50	15	15	0,0%
- Autres recettes	2	7	237	72	25	-212	-89,3%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 677</b>	<b>37 573</b>	<b>90 034</b>	<b>54 681</b>	<b>87 103</b>	<b>-2 931</b>	<b>-3,3%</b>
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>	<i>36 677</i>						
<i>Dont périmètre TMVL</i>	<i>0</i>						

Les **financements propres** 2020 (en dehors de l'autofinancement) sont évalués à 22,5 M€ selon le tableau présenté ci-dessus.

La recherche de financement impulsée visant à capter les fonds des dispositifs proposés par les partenaires financiers de la Ville porte ses fruits avec 4,7 M€ d'encaissement de **subventions d'équipements reçues** en 2019.

Les financements inscrits au BP 2020 du budget principal proviennent de :

- la Région (3,6 M€), pour la reconstruction crèche Leccia (1 M€) et la mise en lumière du patrimoine (0,8 M€) notamment ;
- l'Etat (1,2 M€), pour la réhabilitation de la Chapelle du CRR (0,5 M€) et la réinstallation du CCNT (0,3 M€) principalement ;
- du Département (0,7 M€), pour le terrain footballistique de la vallée du cher (0,2 M€) et la Villa Rabelais (0,2 M€) entre autre ;
- d'Eiffage (0,4 M€) pour le PUP Sainte Radegonde ;
- de TMVL (0,4 M€), pour les installations footballistiques de la vallée du cher (0,3 M€) principalement ;
- de l'ANRU (0,2 M€), pour la rénovation thermique de l'Ecole Michelet ;
- Autres : (0,4 M€).

Les subventions les plus importantes en valeur attendues sur 2020 selon les opérations sont les suivantes :

- Reconstruction de la crèche Leccia pour 1 M€ ;
- Réhabilitation de la chapelle du Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc pour 1 M€ ;
- Mise en Lumière du patrimoine de la ville pour 0,8 M€ ;
- Plan Ecoles pour 0,8 M€.

L'autre dynamique corrélée à l'amélioration du niveau des dépenses d'équipement provient du **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** qui s'affiche à 3 M€ au BP 2020 soit en constante amélioration en raison de l'augmentation des investissements réalisés. En effet, cette recette dépend des investissements éligibles réalisés en N-1.

Il est prévu 1,1 M€ de taxe **d'aménagement (TA)** soit un montant identique à celui du BP 2019. Cette taxe est perçue par TMVL et fait l'objet d'un reversement à la Ville de Tours. La délibération métropolitaine instaurant le reversement de la TA fixait comme règle de reversement aux communes :

- 100% lorsqu'il s'agit de construction, de reconstruction d'agrandissement, d'immeubles destinés à l'habitation,
- 70 % quand il s'agit de locaux à usage industriel, artisanal, commercial.

Cette règle étant inapplicable faute d'avoir la capacité à différencier les montants perçus, le Conseil métropolitain du 22 octobre 2018 a voté un taux de reversement unique de 85%.

Le montant budgété reste prudent au vu de la réalisation de 2019 et de la bonne dynamique d'aménagement de la commune.

Le besoin en **emprunt nouveau** de 2020 est de 5,1 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre du BP 2020. Dans le cadre de la stratégie de désendettement de la Ville, il est souhaité reproduire une opération de refinancement d'une partie des emprunts obligataires à échéance 2023 ou 2024. Aussi, un montant de refinancement de 10 M€ a été inscrit en prévision de la poursuite du reprofilage de la dette. L'autre opération de dette (7,3 M€) correspond à la capacité de tirage des emprunts "révolving" trouvant sa contrepartie financière en dépenses d'investissement.

L'**excédent de fonctionnement capitalisé** (9,9 M€ soit -0,5 M€ par rapport au BP 2019) permet de couvrir le déficit d'investissement corrigé du solde positif des restes à réaliser. Ces écritures correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

**V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2017	CA 2018 (sans 166)	BP 2019	CA 2019 prévisionnel (sans 166)	BP 2020	VARIATION BP 2020/BP 2019	
						Montant	% d'évolution
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>19 454</b>	<b>23 781</b>	<b>35 301</b>	<b>27 117</b>	<b>36 191</b>	<b>890</b>	<b>2,5%</b>
- BP	0	23 038	34 446	26 339	35 401	955	2,8%
- Reports	0	0	55	0	0	-55	-100,0%
- Travaux en régie	1 051	742	800	778	790	-10	-1,3%
<b>Opérations de dette</b>	<b>12 738</b>	<b>13 441</b>	<b>35 980</b>	<b>16 572</b>	<b>32 328</b>	<b>-3 652</b>	<b>-10,1%</b>
- Remboursement de la dette (y compris C.L.T.R.)	12 738	13 441	14 000	16 572	15 010	1 010	7,2%
- Crédit long terme renouvelable (droits de tirage)	0	0	11 980	0	7 318	-4 662	-38,9%
- Réaménagement de la dette	0	0	10 000	0	10 000	0,0	0,0%
<b>Autres dépenses</b>	<b>765</b>	<b>358</b>	<b>2 893</b>	<b>501</b>	<b>3 509</b>	<b>616</b>	<b>21,3%</b>
- Opérations comptables cessions d'actifs	19	0	0	0	0		
- Autres dépenses	747	358	2 893	501	3 509	616	21,3%
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 719</b>	<b>0</b>	<b>14 913</b>	<b>-806</b>	<b>-5,1%</b>
Déficit reporté budget principal		0	15 719	0	14 913	-806	-5,1%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES + TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>32 957</b>	<b>37 580</b>	<b>89 893</b>	<b>44 189</b>	<b>86 940</b>	<b>-2 952</b>	<b>-3,3%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections hors travaux en régie	0	561	142	10 563	148	6	4,5%
Opérations patrimoniales	0	1 991	0	50	15		
Opérations d'ordre	<b>0</b>	<b>2 552</b>	<b>142</b>	<b>10 613</b>	<b>163</b>	<b>21</b>	<b>15,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32 957</b>	<b>40 132</b>	<b>90 034</b>	<b>54 802</b>	<b>87 103</b>	<b>-2 931</b>	<b>-3,3%</b>
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>	<b>32 957</b>						
<i>Dont périmètre TMVL</i>	<b>0</b>						

Le volume global des **dépenses d'équipement** (études, acquisitions et travaux) prévu pour l'exercice 2020 s'élève à **36,2 M€** en incluant les travaux en régie. Le passage de l'investissement en gestion pluriannuelle des crédits limite le recours à des reports qui seront inexistantes en dépense pour ce nouveau budget.

En consolidant ce montant avec les investissements portés par les budgets annexes de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours et des Prestations Cimetières, soit 0,4 M€, le total affecté à l'investissement ressort à **36,8 M€ pour 2020** (contre 35,7 M€ au BP 2019).

Les dépenses d'équipement se répartissent selon une ventilation fonctionnelle de la manière suivante :

Libellé secteur du plan d'équipement hors travaux en régie	CA 2019 prévisionnel	BP 2020	Evolution BP 2020 / CA prévisionnel 2019
Moyens des services	6 231	10 671	4 440
Prévention et Sécurité	465	566	101
Education et Petite Enfance	8 421	4 176	-4 244
Solidarité et vie sociale	864	1 782	918
Aménagement et services urbains, environnement	4 524	6 447	1 923
Culture, rayonnement, patrimoine	3 847	6 698	2 851
Sport	1 793	4 568	2 775
Commerce	195	492	297
<b>Total</b>	<b>26 339</b>	<b>35 401</b>	<b>9 061</b>

Le montant des **autorisations de programme** (AP) en cours à fin 2019 s'élève à 197,1 M€. Dans le cadre du vote du budget primitif 2020, après révision du montant des AP 2019 et antérieures et vote des nouvelles AP 2020, le montant global des AP s'élève à 232,4 M€.

Le stock d'AP restant à financer en 2020 et les années suivantes s'élève à 169 M€.

Les nouvelles AP proposées au BP 2020 s'élèvent à 32 M€. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

N°AP	Libellé AP	Montant AP
<b>AP-2020 - 506</b>	Stade de la Chambrierie	6 415 000,00
<b>AP-2020 - 502</b>	ANRU - Hallebardier	6 200 000,00
<b>AP-2020 - 496</b>	Attribution de compensation 2020	3 600 000,00
<b>AP-2020 - 507</b>	CIAP Logis des Gouverneurs	2 500 000,00
<b>AP-2020 - 495</b>	Fonds de concours - TMVL 2020	1 446 000,00
<b>AP-2020 - 463</b>	Bâtiments culturels - études et Interventions diverses 2020	1 199 500,00
<b>AP-2020 - 469</b>	Plan écoles - Rénovation énergétique Primaire Flaubert	1 175 000,00

Les révisions d'AP proposées au BP 2020 s'élèvent à 35,2 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- AP révisées à la hausse pour +7,1 M€, dont :

Autorisation de programme	Montant AP au 31/12/2019	Révision AP BP 2020	Montant AP BP 2020
AP-2016 - 183 Centre chorégraphique site Beaumont	13 300 000,00	2 300 000,00	15 600 000,00
AP-2019 - 301 Acquisitions foncières	3 000 000,00	1 600 000,00	4 600 000,00
AP-2019 - 312 Stratégie numérique des écoles	25 000,00	1 452 000,00	1 477 000,00
AP-2019 - 254 Interventions CVC hors contrats	555 000,00	520 000,00	1 075 000,00
AP-2019 - 379 Plan écoles - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois	600 000,00	360 000,00	960 000,00
AP-2019 - 333 Rénovation du jardin Botanique et de ses abords	185 000,00	300 000,00	485 000,00

- AP révisées à la baisse pour -3,9 M€, dont :

Autorisation de programme	Montant AP au 31/12/2019	Révision AP BP 2020	Montant AP BP 2020
AP-2019 - 396 Installations footballistiques Vallée du Cher	3 325 000,00	-1 025 000,00	2 300 000,00
AP-2017 - 197 Eco-quartier Monconseil - participation	941 831,24	-706 373,48	235 457,76
AP-2019 - 387 Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue	600 800,00	-500 000,00	100 800,00
AP-2018 - 225 Villa Rabelais - réfection toiture	335 000,00	-280 000,00	55 000,00
AP-2019 - 281 Matériels de transport Parc Auto	760 000,00	-277 000,00	483 000,00
AP-2018 - 209 Fontaine de Beaune-Semblançay - restauration	400 000,00	-172 000,00	228 000,00
AP-2019 - 341 Cimetières : interventions diverses 2019	411 000,00	-166 000,00	245 000,00
AP-2019 - 311 Dématérialisation et cycle de vie des documents numériques	738 312,00	-158 312,00	580 000,00
AP-2019 - 381 Rénovation du site de jardins familiaux St-François	450 000,00	-120 000,00	330 000,00
AP-2018 - 220 Spectacle de mapping	900 000,00	-100 000,00	800 000,00

Le détail du plan d'équipement 2020 vous est présenté en annexe de ce document.

L'ensemble des données sur les autorisations de programme figure dans l'annexe dédiée de la maquette budgétaire du BP 2020.

Parmi les autres dépenses, figurent **les emprunts et dettes assimilés (32,3 M€)** dont le montant du **capital de dette à rembourser** qui s'établit à 15 M€ (- 1,6 M€ par rapport au réalisé prévisionnel 2019) et un remboursement anticipé d'emprunt de 10 M€ lié au refinancement envisagé.

Les autres dépenses d'investissement incluent enfin 0,4 M€ de participation au capital de l'Agence France Locale, une ligne de dépenses imprévues à hauteur de 3 M€ (2,5 M€ au BP 2019) et le déficit d'investissement reporté de 14,9 M€.

**VI) L'ENCOURS DE LA DETTE**

En €	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
ENCOURS DETTE HORS CLTR DE LA VILLE (1)	206 504 146	204 289 782	206 479 289	203 260 276	200 006 006
<i>EVOLUTION</i>	-1 058 288 -0,51%	-2 214 364 -1,07%	2 189 507 1,07%	-3 219 013 -1,56%	-3 254 270 -1,60%
ENCOURS REVOLVING (2)	17 969 702	14 974 754	11 979 806	7 318 191	5 651 524
<i>EVOLUTION</i>	-2 994 949 -14,29%	-2 994 948 -16,67%	-2 994 948 -20,00%	-4 661 615 -38,91%	-1 666 667 -22,77%
<b>ENCOURS TOTAL (3) = (1+2)</b>	<b>224 473 848</b>	<b>219 264 536</b>	<b>218 459 095</b>	<b>210 578 467</b>	<b>205 657 530</b>
<i>EVOLUTION</i>	-4 053 237 -1,77%	-5 209 312 -2,32%	-805 441 -0,37%	-7 880 628 -3,61%	-4 920 937 -2,34%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette s'établit à 210,6 M€ soit une diminution de 7,9 M€ par rapport à la situation au 31/12/2018 (218,5 M€). Il s'agit du **désendettement le plus important depuis 2014** qui traduit la stratégie adoptée par la collectivité. Pour rappel, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- 2016 : résiliation du contrat de SWAP toxique évitant d'aggraver le paiement des lourdes charges financières qui pesaient sur le budget de la commune (7 M€ en 2015) ;
- 2016 : renégociation d'emprunts in fine de 2027 à 2029 permettant d'étaler le remboursement de ces emprunts pour un montant de 71 M€ ;
- 2018 : refinancement des émissions obligataires in fine réalisés en 1999 aux taux de 5,9 % pour l'année 2026 pour un montant de 9,5 M€ ;
- 2019 : refinancement des émissions obligataires in fine réalisés en 1999 aux taux de 5,9 % pour l'année 2025 pour un montant de 11 M€ ;
- 2019 : remboursement par anticipation sans indemnité d'un prêt du Crédit Agricole pour un montant de 1,7 M€.

Au 31 décembre 2019, la dette de la Ville affiche 100% de l'encours sur risque de classe « 1A » selon la Charte de Bonne Conduite (CBC) dite Ghisler instaurée en 2008.

Depuis 2018, la Ville ne dispose plus de contrats de swaps, les deux derniers sont arrivés à échéance en mars 2017.

Le taux moyen de la dette de 7% à fin 2014 est passé à 4,3% à fin 2019, soit une baisse de 39%. Il est projeté à 4,19% à fin 2020 en l'état des conditions de marchés actuelles.

A fin 2020, l'encours de dette projeté est de 205,7 M€, soit un désendettement de 4,9 M€ par rapport à fin 2019. Ce désendettement sera donc supérieur à celui demandé dans le cadre du dispositif de Cahors (encours de dette demandé à fin 2020 de 207,4 M€).



Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités devront poursuivre en 2021 et 2022 la trajectoire d'amélioration du besoin de financement défini comme les emprunts minorés des remboursements. L'objectif pour la Ville est de qualifier l'évolution de l'encours de dette afin de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.

**VII) LES BUDGETS ANNEXES****VII-1) LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS**

Le budget du Grand Théâtre de Tours s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 6,9 M€ répartie comme suit :

- 6,8 M€ pour la section de fonctionnement (dont 0,34 M€ d'excédent reporté) ;
- 0,1 M€ pour la section d'investissement (dont 0,02 M€ d'excédent reporté).

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020 / BP 2019	
							MONTANT	%
70	Ventes de produits	913	892	894	907	904	10	1,2%
74	Dotations et Participations	4 878	5 288	5 375	5 384	5 473	98	1,8%
75	Autres produits de gestion courante	38	50	49	25	30	-19	-38,4%
77	Produits exceptionnels	38	83	47	72	52	5	11,0%
013	Atténuation de charges	6	12	6	5	6	0	0,0%
002	Excédent de fonctionnement reporté			319	0	340	21	6,6%
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>5 872</b>	<b>6 325</b>	<b>6 689</b>	<b>6 392</b>	<b>6 805</b>	<b>116</b>	<b>1,7%</b>

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020 / BP 2019	
							MONTANT	%
011	Charges à caractère général	1 116	990	880	887	1 002	122	13,8%
012	Charges du personnel et frais ass.	4 960	5 303	5 688	5 377	5 670	-18	-0,3%
65	Autres charges de gestion courante	58	28	50	48	54	4	8,7%
66	Charges financières	0	0	5	1	2	-3	-60,0%
67	Charges exceptionnelles	70	1	2	1	2	-1	-25,0%
042	Opérat. ordre transf. entre sections	56	58	64	57	75	11	17,4%
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>6 260</b>	<b>6 381</b>	<b>6 689</b>	<b>6 371</b>	<b>6 805</b>	<b>116</b>	<b>1,7%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	
							MONTANT	%
13	Subventions d'investissement							
10	Dotations, réserves							
040	Opérations de transfert entre sect.	56	58	64	57	75	11	17,4%
001	Excédent d'investissement			47		20	-27	-57,5%
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>111</b>	<b>57</b>	<b>95</b>	<b>-16</b>	<b>-14,4%</b>

CHAP	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020 / BP 2019	
							MONTANT	%
20	Immobilisations incorporelles							
21	Immobilisations corporelles	123	33	111	84	95	-16	-14,4%
040	Opérations de transfert entre sect.							
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>123</b>	<b>33</b>	<b>111</b>	<b>84</b>	<b>95</b>	<b>-16</b>	<b>-14,4%</b>

Ce budget est financé par diverses participations à hauteur de 5,5 M€ contre 5,4 M€ en 2019 soit une progression de +1,8%. Ces participations représentent 80% des recettes totales de fonctionnement. La Ville de Tours participe à hauteur de 66% du montant total des subventions (53% du montant du budget de fonctionnement).

Financeurs	Montant BP 2020	Poids / budget
Ville de Tours	3 619 117	53,2%
Région	1 103 100	16,2%
DRAC	560 816	8,2%
Département	170 000	2,5%
<b>TOTAL</b>	<b>5 453 033</b>	<b>80,1%</b>

Le principal poste de ce budget est constitué des charges de personnel soit 5,7 M€ en progression de 5% par rapport au BP 2019. Il représente 83% des dépenses totales de fonctionnement en 2019.

Cette progression est essentiellement due à l'augmentation du cachet des musiciens de l'orchestre.

L'année 2020 constitue la dernière étape de la démarche de revalorisation de leurs cachets, engagée en 2017. Lors de sa séance du 17 décembre 2017, le Conseil municipal avait en effet pris la décision de mettre à niveau les barèmes de rémunération des musiciens sur la période triennale 2018-2020, visant à atteindre progressivement au 1er janvier 2020 les montants des cachets fixés par la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC).

A compter de cette date, l'évolution des cachets sera adossée à la revalorisation annexée à cette convention.

La progression des dépenses sur le chapitre 011 est due à la mise en place d'une stratégie de développement des coproductions de spectacles lyriques.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour la période 2019-2023 a rendu possible la réalisation d'une programmation anticipée des saisons à venir. S'agissant des spectacles lyriques (activité générant les plus importantes dépenses), cette programmation est entreprise au moyen de la recherche de coproductions avec d'autres maisons d'opéra françaises ou européennes.

Dans ce cadre contractuel, le Grand Théâtre fournit alors un apport en industrie (réalisation des décors, costumes) ou un apport financier.

Le Grand Théâtre développe ainsi une stratégie de reconstitution du stock de productions lyriques disponibles, permettant la génération de recettes (en cas de location des productions, au prorata de l'apport) ainsi que des reprises sur site, moins coûteuses que la location ou la création de nouvelles productions.

Au-delà de ces incidences budgétaires positives, cette stratégie permet également de valoriser et faire rayonner l'établissement, qui apparaît au générique des productions à chacune de leur diffusion.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements (75 000€) et de l'excédent d'investissement reporté prévisionnel (20 019 €).

Les dépenses d'équipement (95 019 €) regroupent essentiellement des acquisitions nécessaires au fonctionnement de l'établissement :

- Equipement en outils de gestion : matériel informatique, téléphonique, contrôle d'accès au bâtiment, logiciel de planification des spectacles ;
- Renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- Matériel destiné à l'entretien des 8000 m<sup>2</sup> du bâtiment ;
- Achat d'équipements conforme au parc de matériel standard de la profession ;
- Renouvellement et acquisition d'instruments de musique (percussions).

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre les principaux partenaires comporte quatre objectifs, dont trois (au moins) doivent être repris et réalisés par le Projet Artistique et Culturel du Grand Théâtre de Tours :

- Création, production, diffusion des œuvres du Grand Théâtre de Tours,
- Soutien spécifique aux forces artistiques professionnelles présentes et accueillies au Grand Théâtre de Tours,
- Elaboration d'une relation approfondie avec les publics,
- Renforcement des liens avec le territoire.

La programmation du Grand Théâtre pour l'année 2020 répond à ces objectifs en cohérence et développement du Projet Artistique et Culturel.

**VII-2) LE BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS CIMETIERES**

Les recettes provenant des droits annexes aux missions de service public dans les cimetières sont principalement affectées au fonctionnement de ce service (remboursements des charges de personnel et des achats au budget principal de la Ville), au renouvellement de matériels nécessaires à son activité ou à la confection de caveaux.

Afin de faire face au déficit récurrent de ce budget annexe, il a été entrepris un travail d'optimisation des recettes et des dépenses depuis 2017 :

- bascule au budget annexe des recettes provenant des ventes de caveaux traditionnels neufs ou d'occasion et d'objets funéraires, auparavant comptabilisées sur le budget principal,
- suivi des dépenses (principalement des frais d'administration générale et des dotations aux amortissements) afin d'abaisser le déficit reporté.

Pour rappel, les recettes provenant des prestations facturées aux familles qui peuvent entrer en concurrence avec l'activité privée doivent figurer dans la comptabilité du budget annexe.

L'investissement inclut principalement l'achat de matériel par le service pour faciliter le travail des agents.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAP K€	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020 / BP 2019	
							MONTANT	%
70	Ventes de produits	167	203	190	239	213	23	12,2%
75	Autres produits de gestion courante				0			
77	Produits exceptionnels	5			5			
002	Résultat d'exploitation reporté					64	64	
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>171</b>	<b>203</b>	<b>190</b>	<b>244</b>	<b>277</b>	<b>87</b>	<b>45,8%</b>

CHAP K€	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020 / BP 2019	
							MONTANT	%
011	Charges à caractère général	99	92	135	125	235	100	74,4%
65	Autres charges de gestion courante			0		0	0	0,0%
67	Charges exceptionnelles			1		1	0	0,0%
022	Dépenses imprévues					14	14	ns
042	Opérat. ordre transf. entre sections	60	65	37	37	27	-10	-26,0%
002	Résultat exploitation reporté	0		18		0	-18	-100,0%
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>159</b>	<b>158</b>	<b>190</b>	<b>162</b>	<b>277</b>	<b>87</b>	<b>45,8%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP K€	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	A prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	
							MONTANT	%
040	Opérations de transfert entre sect.	60	64	37	37	27	-10	-26,0%
001	Excédent d'investissement			224		254	30	13,6%
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>60</b>	<b>64</b>	<b>260</b>	<b>37</b>	<b>281</b>	<b>21</b>	<b>8,0%</b>

CHAP K€	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA prévisionnel 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	
							MONTANT	%
20	Immobilisations incorporelles	3		53	1	-	-53	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	147	4	129	6	281	152	117,1%
23	Immobilisations en cours			78	-	-	-78	-100,0%
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>149</b>	<b>4</b>	<b>260</b>	<b>7</b>	<b>281</b>	<b>21</b>	<b>8,0%</b>

## **2ème PARTIE : PRESENTATION PAR DELEGATION D'ELUS**

### **I) DELEGATION CCAS, DEMOCRATIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE ET SYSTEMES D'INFORMATION**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>1 985 716 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>6,2%</b>
<b>Subventions</b>	<b>18 000 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>0,3%</b>

#### **CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La Ville soutient son **Centre Communal d'Action Sociale** subventionné à hauteur de 4 976 000 € en 2020 afin qu'il puisse mener la politique sociale à destination des populations les plus fragiles. Une convention de partenariat est proposée pour formaliser et renforcer les liens entre la Ville et le CCAS. Cette subvention permet de financer les aides facultatives développées par le CCAS telles principalement, les aides individuelles, les aides d'urgence, les aides à la restauration scolaire mais aussi de financer des dispositifs comme le restaurant social Voltaire, le foyer d'Hébergement Paul Bert, l'accompagnement budgétaire au travers du micro-crédit, de la micro-épargne mais aussi du point écoute budget et la sous-location.

#### **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

##### **Les Conseils de quartier**

Les huit conseils de quartier ont travaillé sur de nombreux projets en 2019. Chaque Conseil de quartier a organisé 2 assemblées générales (réunions publiques) l'une en juin/juillet pour présenter les projets engagés depuis la mise en place de ces structures en 2018, puis en septembre/octobre pour valider les dernières propositions budgétaires.

Des COPIL des conseils de quartier réunissant les coprésidents élus et citoyens ont également été organisés en mars et novembre 2019, à cette occasion l'organisation des assemblées générales et des ateliers thématiques ont été abordés.

En 2020, un bilan de ces instances sera réalisé. Pour permettre aux investissements de se réaliser plus aisément, un fonds de concours a été proposé pour des dépenses qui relèvent de la compétence métropolitaine.

#### **VIE ASSOCIATIVE**

Intégration du service des EPN au sein de la Direction : Le périmètre d'intervention des agents a été redéfini, dorénavant il s'agit principalement d'accompagner les associations dans les pratiques numériques.

Dispositif de valorisation des compétences bénévoles : L'objectif est d'aider les bénévoles qui sont dans une démarche de recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle à identifier et valoriser des compétences acquises à l'occasion de leur engagement associatif. L'accompagnement et la certification des compétences sont assurés par Artus RH. Cette intervention est réalisée dans le cadre d'une action de mécénat.

Création du Forum des Associations : Adossé à Sport'ouvertes, le Forum des associations dont la 1<sup>ère</sup> édition a eu lieu en 2019, a regroupé les associations du champ socio-culturel qui proposent des activités de loisirs. Une nouvelle édition est prévue en 2020.

Ouverture de la Maison des Associations Louis Pasteur (MDA) le 05/12/2019 à l'occasion de la Journée du bénévolat. La MDA offre aux associations un ensemble de ressources et de services destiné à les accompagner dans leur fonctionnement au quotidien. Ce lieu d'animation et d'information de la vie associative est également un espace de rencontres entre associations favorisant le partage d'expériences et de connaissances. Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux est prévue en 2021, pour les étages.

Portail de la vie associative (février 2020): il proposera un annuaire en ligne recensant les activités associatives et permettra aux associations d'effectuer à terme différentes démarches dématérialisées : demandes de subvention, de matériel, d'autorisation de buvette temporaire, d'autorisation d'occupation du domaine public, de dérogation à l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ou réservation de salles municipales.

Rencontres mensuelles de la Vie Associative (février 2020): Organisées dans le cadre des activités de la MDA, une soirée mensuelle permettra d'aborder un thème en lien avec l'actualité ou le fonctionnement des associations.

## **GESTION D'EQUIPEMENT**

La Direction de la cohésion sociale assure la gestion de la plate-forme de services du **Centre de Vie du Sanitas**, qui accueille de nombreux services (Mission Locale, Planning Familial, France Victime 37), des permanences du Conseil Départemental de l'accès au droit, les délégués départementaux du défenseur des droits et du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 37 mais également la Bibliothèque Paul Carlat et un Espace Petite enfance avec le Multi-accueil.

L'équipe d'accueil assure l'information, l'orientation du public et la gestion de 17 salles dont 3 bureaux de permanences, 3 salles sur le site, la salle Charcot, la Galerie Neuve (salle d'exposition), les salles de l'Espace Toulouse Lautrec aux Rives du Cher et depuis le début 2019 celles du quartier Sainte Radegonde, du Champ Girault et l'espace Tonnellé. Près de 250 organismes différents ont sollicité une salle, pour 3992 créneaux.

Afin de faire face au renouvellement de matériels pour l'entretien et l'agencement des salles une enveloppe investissement de 10 000 euros est prévue.

## **LE FORUM EUROPE**

Structure municipale située au cœur du quartier de l'Europe, c'est une plateforme de services pour tous les habitants. Elle regroupe un Espace Public Numérique, la Maison de services au public et accueille la Mission Locale de Touraine et des permanences associatives. Dans le cadre de la Maison de services au public, les usagers peuvent être accompagnés par des agents municipaux pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives en ligne relevant de Pôle Emploi, la CPAM, la CARSAT et la Préfecture.

En 2019, l'équipe du Forum Europe a accompagné près de 2240 personnes soit une hausse de 17% par rapport à 2018. 407 personnes ont fait leur première démarche en 2019.

En 2020, la Ville demandera la labélisation Espace France Services, nouvelle appellation des MSAP. Les horaires d'ouverture au public ont été modifiés pour s'adapter au mieux à la demande des usagers.



## POLITIQUE DE LA VILLE ET REUSSITE DES QUARTIERS

La Ville de Tours poursuit son engagement pour réduire les inégalités qui subsistent entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la population de son territoire et améliorer leurs conditions de vie.

Ainsi, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, la Ville de Tours s'est engagée à poursuivre son soutien aux actions en direction des 7 quartiers prioritaires (Sanitas, Europe, Maryse Bastié, Rives du Cher, Fontaines, Rochepinard et Bords de Loire). Dans le cadre de l'appel à projets 2019, la Ville a apporté son soutien financier à 46 porteurs de projets (associations et écoles) pour la réalisation de 72 actions.

**Un protocole d'engagements réciproques renforcés** a été signé entre les différents partenaires pour reconduire le contrat de ville jusqu'à 2022. Ce dernier prévoit de :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville
- Clarifier et rendre opérationnels les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation).
- Articuler les enjeux des territoires en politique de la ville avec ceux des autres territoires dans une logique de projet.
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les membres des Conseils Citoyens et l'explicitier.
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation les modalités de mise en oeuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils).

Le budget 2020 dédié aux subventions s'élève pour la Ville à 213 000€.

En parallèle, la Ville soutient la prévention de la délinquance par le biais d'une subvention annuelle versée au Conseil Départemental pour l'action des éducateurs de prévention spécialisée sur les différents quartiers prioritaires. En 2020, une subvention directe de 52 000€ est prévue ainsi que la prise en charge des frais de locaux.

## LA MAISON DE LA REUSSITE

Ouverte en octobre 2016, sur le site de l'ancien collège Pasteur au Sanitas, elle propose des réponses personnalisées sur trois axes principaux:

- **La solidarité éducative** en direction des collégiens et lycéens : aide spécifique dans leur parcours scolaire (année et vacances scolaires)
- **Le soutien à la parentalité, l'accompagnement individuel dans les démarches du quotidien** en complément des dispositifs existants
- **L'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat** : permanences d'intervenants spécialisés et mise en place d'actions

En 2020, un nouveau projet de la structure sera défini pour les années 2020-2023 pour poursuivre les objectifs précités et les adapter au contexte qui a beaucoup évolué depuis sa création notamment en terme de nouveaux partenariats.

## SYSTEMES D'INFORMATION

Le budget d'investissement 2020 de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) doit permettre essentiellement :

- De poursuivre les actions en direction des citoyens en enrichissant le portail de GRC (gestion de la relation citoyen) lancé début 2019 en partenariat avec la Métropole. Depuis son lancement, cet outil a, par exemple, été utilisé près de 4000 fois pour

prendre des rendez-vous Passeport ou CNI. En 2020, le portail s'enrichira de démarches liées au stationnement pour déménagement, aux interventions liées à la propreté de la ville mais aussi au commerce. L'outil étant maintenant bien maîtrisé par les équipes (de la DSI), les développements se font essentiellement en s'appuyant sur les ressources internes. Seuls les déploiements nécessitant des mises en œuvre technique nouvelles sont confiées au prestataire. A ce titre, le budget associé à cette opération en 2020 est limité à 20 000€.

- De poursuivre la modernisation des outils de gestion couvrant le domaine enfance et petite enfance en remplaçant le logiciel actuel, en mettant en place des dispositifs facilitant les pointages des enfants et évitant ainsi les saisies manuelles chronophages, et en facilitant les démarches à distance proposées aux parents, démarches qui seront intégrées au portail de GRC. Cette opération se déroule sur plusieurs exercices budgétaires. En 2019, à l'issue du procédure d'appels d'offres, le nouvel outil a été choisi, son installation a été réalisé en fin d'année et les premiers agents formés. Sur 2020, le nouvel outil sera opérationnel pour la gestion interne et pour les premiers téléservices en directions des familles. 160000€ sont inscrits pour cela au budget
- De poursuivre le plan de modernisation des systèmes de contrôles d'accès, notamment dans les crèches et les gymnases pour 50000€ en 2020
- D'initier une démarche de sécurisation des accès aux systèmes d'information en améliorant le suivi des arrivées et des départs des agents
- De poursuivre les actions de la feuille de route en matière de cycle de vie du document numérique. L'objectif de ce projet est à la fois de répondre aux obligations réglementaires en terme de dématérialisation, d'améliorer l'efficacité globale des services en facilitant le partage et le travail collaboratif, de veiller à la sécurité des documents aussi bien en terme de droits d'accès dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) que de conservation (archivage électronique).
- Et d'une manière plus générale, de lancer la démarche de définition du nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI)
- D'assurer le maintien en conditions opérationnelles de nos infrastructures et de l'équipement des agents.
  - o Ainsi, 250 000€ seront consacrés à l'équipement informatique des agents.
  - o Par ailleurs, le plan de renouvellement des actifs de réseau sera poursuivi pour un montant de 75 000€
  - o Enfin, 20 000€ seront consacrés à l'évolution de la solution de téléphonie fixe couvrant la majorité des sites municipaux.

Au-delà de ces sujets plus particulièrement liés au fonctionnement des services municipaux, le budget sera également consacré :

- A la définition du futur schéma directeur numérique éducatif
- Et à la poursuite de l'équipement numérique des écoles

Le budget de fonctionnement est essentiellement consacré :

- Au paiement des contrats de maintenance des applications métiers en place (plus de 160 applications équipent actuellement les services) et des équipements (contrôle d'accès par exemple).
- Aux dépenses de téléphone et de copie des services.
- Aux remboursements à la Métropole d'une partie des dépenses communes aux deux collectivités (maintenance du datacenter, accès internet principal...)

## **II) DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE, ETAT CIVIL, AFFAIRES JURIDIQUES, PROXIMITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE, SECURITE PUBLIQUE**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>479 909 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>1,5%</b>
<b>Subventions</b>	<b>9 308 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>0,1%</b>

### **ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL - ACCUEIL**

De fin 2019 à 2020, les effectifs de la DAG seront constants, en lien avec la nature des missions d'accueil du public sur plusieurs sites, la fréquentation supplémentaire générée par les missions transférées par l'Etat, nouvellement constatées, les modifications législatives (REU), l'organisation des scrutins de 2020 et 2021, l'impact de l'implantation du centre social à l'espace Jacques Villeret.

Le service de l'état civil est toujours fortement impacté par les transferts de l'Etat et le déploiement de COMEDec, toujours en cours. Les nouvelles obligations liées aux reconnaissances paternelles ont généré des contraintes supplémentaires et l'organisation d'auditions selon les cas.

En 2020, le service de l'administration générale, aura pour mission principale l'organisation des élections municipales qui nécessitent généralement 2 tours, tout en poursuivant ses missions quotidiennes d'accueil du public. Les moyens matériels et humains, ainsi que le budget sont à adapter proportionnellement aux besoins de la tenue de 84 bureaux de vote.

A la mairie des Fontaines, le service poursuit son engagement pour l'accueil du public, la gestion du site et des salles et l'organisation des spectacles jeune public.

Le pôle accueil/standard se restructure et travaille à améliorer la transversalité de ses échanges avec ses différents interlocuteurs.

Les mairies de St Symphorien et Ste Radegonde ont été impactées par les mêmes transferts que ceux constatés en mairie centrale par les services état civil et administration. L'accueil de proximité proposé par ces sites induit également des missions spécifiques telles que la gestion des salles et la régie.

Le service des cimetières poursuit sa démarche de rotation pour garantir la disponibilité des espaces funéraires et cinéraires. Le traitement administratif et technique des dossiers de reprise de concessions va se poursuivre de même que les aménagements funéraires subséquents. L'ensemble des aménagements et travaux s'opèrent en vue de poursuivre l'évolution visuelle paysagée engagée.

Le budget de l'administration générale va connaître une évolution en lien avec l'organisation des élections municipales et ce en référence aux dépenses d'un tour de scrutin tel que constaté pour les élections européennes en 2019, majorés des coûts de traitement de la propagande électorale.

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

Les Affaires Juridiques ont participé en 2019 aux projets des différents services par la gestion des contentieux et des sinistres associés à leurs activités. Il est à noter une augmentation significative des dossiers de péril.

L'objectif pour l'année 2020 porte sur l'accompagnement des services municipaux pour la réalisation des projets tout en définissant un projet de direction.

La mise en œuvre de procédures dématérialisées se poursuit pour optimiser les coûts de gestion et faciliter l'accès des informations aux services (renouvellement et extension de l'usage de la signature électronique).

## **SECURITE PUBLIQUE**

Pour l'année 2020, la Police Municipale continue d'inscrire son action dans la continuité des priorités définies en 2019 :

- Participer aux dispositifs de sécurité renforcés pendant les manifestations et les grands rassemblements dans le cadre notamment de la menace terroriste,
- Répondre au besoin de sécurité exprimé par les citoyens et entendu par la Municipalité.

Ainsi, M. Le Maire a décidé de renforcer les effectifs de la Police Municipale de près de 20% pour passer de 95 à 110 agents. Les enjeux sont d'avoir une Police Municipale plus présente dans les quartiers (Nord & Sud) et d'avoir un équipage dédié la nuit à l'hyper-centre. Cependant, il s'agit également de faire à moyen terme, des économies sur les coûts de sécurisation des manifestations organisées sur le territoire de la Ville (et ne pas faire appel à des sociétés privées de sécurité).

Cette augmentation significative des effectifs engendre naturellement une augmentation du budget lié au fonctionnement du service (matériels, habillement, mobilier...) et à la formation (formations obligatoires en armement (gazeuses, bâtons...).

Au-delà de l'augmentation des effectifs, il est nécessaire également de moderniser les équipements permettant de lutter efficacement contre l'insécurité et de répondre aux évolutions réglementaires majeures couplées à l'élargissement des compétences de la Police Municipale et à la répartition des tâches entre les forces de l'ordre.

Ainsi, il a été inscrit dans le cadre des demandes d'investissement le renouvellement de la dotation armement en remplacement des revolvers 38 Spécial actuels (matériel réformé de la Police Nationale, donné en 2009 à la Police Municipale de TOURS). En effet, depuis 2016, les Polices Municipales sont autorisées à porter des armes à feu de poing de calibre 9mm semi-automatiques avec des munitions de service à projectile expansif (identiques à l'armement des policiers nationaux). La capacité de tir de l'arme est nettement augmentée avec un chargeur de 15 cartouches. Ce renouvellement a été programmé sur 3 ans.

De plus, la Police Municipale doit adapter son matériel technologique à l'évolution de ses compétences avec le développement du procès-verbal électronique (dossier suivi avec la D.S.I.), l'accès aux fichiers de police (coût de l'habilitation en fonction du nombre d'agents désignés), l'utilisation des caméras-piétons (paiement de licences annuelles), la multiplication du nombre de caméras de vidéo-protection...

En parallèle, dans le contexte présenté ci-dessus, les agents de Police Municipale sont particulièrement exposés aux risques en étant des cibles potentielles. Il est donc nécessaire qu'ils aient une protection adaptée. C'est pourquoi, l'acquisition des gilets pare-balles reste une priorité pour 2020 pour les nouveaux agents.

Enfin, une enveloppe budgétaire sera dédiée en investissement comme en fonctionnement aux installations de systèmes de vidéoprotection (et à leur maintenance) ainsi qu'à la prise en charge, sur 3 ans, de l'évolution technique du Centre de Supervision Urbain (serveurs) rendue nécessaire par le nombre croissant de caméras.

Pour la réalisation d'économies, plusieurs axes de travail sont proposés :

- Pour les locaux de la Direction de la Police Municipale, l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Meusnier est de nouveau inscrit dans les demandes d'investissement 2020 afin de mutualiser les effectifs pour permettre un accueil commun Fourrière, Objets Trouvés, démarches administratives, et ainsi travailler à une redistribution des ETP.

- Les maîtres-chiens vont devenir propriétaires de leurs chiens et les mettront ensuite à la disposition de la Ville conformément à une convention qui établit les droits et obligations de chacun (notamment avec une contrepartie financière pour les maîtres-chiens). C'est pourquoi, l'imputation budgétaire pour les dépenses liées aux soins et à l'alimentation des animaux est en forte baisse pour 2020, année de mise en œuvre du dispositif.

- Une étude comparative va être menée, en lien avec la Direction des Bâtiments, relative au déménagement de la Brigade Equestre (actuellement hébergée dans un centre équestre privé) pour un accueil à la Charprairie (coût de construction (boxes, locaux de travail, carrière...), paiement des fluides, alimentation des chevaux, gardiennage et entretien, astreinte...).

- Certaines dépenses assez lourdes pour la collectivité (gilets pare-balles, caméras...), peuvent bénéficier de l'aide issue du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (en attente de la circulaire 2020).

### **III) DELEGATION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, CONTROLE BUDGETAIRE ET AFFAIRES DOMANIALES**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>2 295 493,50 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>7,2%</b>
<b>Subventions</b>	<b>94 249 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>1,5%</b>

#### **AFFAIRES DOMANIALES**

Les affaires domaniales aujourd'hui service Affaires Foncières et Immobilières et rattaché à la Direction des Grands Projets Urbains voit son budget d'acquisitions foncières sensiblement augmenter en 2020 par rapport à 2019.

En effet, pour assurer le renouvellement urbain des quartiers, leur maîtrise foncière est nécessaire. Le secteur du Menneton à terme n'aura plus le visage et les fonctions d'aujourd'hui et la Ville, dès 2020, doit procéder aux premières acquisitions d'opportunité actuellement au nombre de deux.

Par ailleurs, la Ville souhaite acquérir les locaux actuellement occupés par Ligéris sis au 8, boulevard Heurteloup facilitant ainsi la gestion des aménagements et travaux des locaux de la mairie et donc de l'accueil provisoire des agents impactés par ces opérations.

A terme, cette acquisition permettra de maîtriser la totalité d'un îlot, la Ville étant déjà propriétaire du 5 rue Victor Laloux accueillant actuellement la Direction Hygiène, Prévision des Risques et Environnement, en vue de le valoriser à terme.

Les crédits de paiement 2020 de l'AP 301 relative aux acquisitions foncières s'élèvent donc à 1 700 000 €.

## **IV) DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION, RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, FORMATION PROFESSIONNELLE ET NUMERIQUE**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	0 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	0,0%
Subventions	0 €
%/ délégation du PE	0,0%

### **EMPLOI**

La politique municipale en matière d'emploi s'articule autour de trois axes forts :

#### **1. L'octroi de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi sur la Ville de Tours.**

11 opérateurs en ont bénéficié en proposant des actions permettant un retour à l'emploi des publics cibles pour un budget global de 185 000€ : faciliter l'hébergement des jeunes en mobilité, cultiver l'estime de soi pour une meilleure insertion professionnelle, aider à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, aider le développement et la structuration des associations créatrices d'emploi.

#### **2. L'organisation annuelle de Tou(r)s pour l'emploi à l'hôtel de Ville**

Depuis 2014, la Ville de Tours, en partenariat avec la Préfecture, la Mission Locale et Pôle Emploi, organise un grand salon de l'emploi dans l'ensemble des salles de l'Hôtel de Ville.

C'est plus de 2 000 visiteurs qui ont été accueillis à l'occasion de la 6<sup>ème</sup> édition le 5 juin 2019, autour de plus de 110 exposants dont 93 entreprises représentant 11 secteurs.

**En 2020**, l'événement aura lieu le mercredi 20 mai à l'Hôtel de Ville.

#### **3. La Mise en place de la Coordination Emploi de la ville de Tours**

Mis en place fin 2019, cette instance pilotée par la Direction de la Cohésion Sociale regroupe une trentaine de partenaires de l'emploi et de l'insertion. Elle a notamment pour objectif de créer un réseau d'acteurs locaux de l'emploi œuvrant sur le territoire, de favoriser les échanges entre professionnels et de favoriser l'émergence de projets interpartenariaux pour répondre à ces problématiques. En 2020, une conférence et des ateliers sont programmés. La Ville participe également avec une partie des membres de la coordination à une réflexion sur le déploiement d'un projet « territoire zéro Chômeur de longue durée » sur le quartier du Sanitas.

### **NUMERIQUE**

#### **Le numérique éducatif**

Toutefois fin 2019, la Direction Education Petite Enfance accompagnée par la Direction des systèmes d'information, a lancé son schéma directeur du numérique éducatif. Il se déroulera pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et proposera différentes stratégies de déploiement du numérique au sein des écoles du 1<sup>er</sup> degré. L'Education nationale est bien sur associée à ce travail. L'articulation avec le plan écoles est essentielle

**V) DELEGATION CULTURE ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**

BP 2020	Montants (€)
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	5 438 446,55 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	17,0%
Subventions	1 369 912 €
%/ total subventions	21,1%

La mise en œuvre du projet culturel rendu public en septembre 2015 se poursuit à travers le budget 2020. Développer un travail de proximité avec les acteurs culturels municipaux et associatifs, prendre en compte les attentes des usagers, favoriser le rayonnement de la Ville par nos actions et nos choix, sont les caps que nous continuons à mettre en œuvre concrètement.

Notre démarche consiste à favoriser le décloisonnement, la création des passerelles, la création et l'innovation, à inciter le croisement des publics, à faciliter l'interdisciplinarité, développer l'éducation artistique et culturelle. Nous le faisons à notre échelle, dans une perspective de rayonnement comme d'accessibilité au plus grand nombre.

**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS**

- Poursuite des démarches pour installer le CCNT sur le site des Casernes Beaumont Chauveau. Acquisition de la parcelle. Mise en œuvre du projet de l'architecte Lina Ghotmeh.
- Poursuite du dossier de réhabilitation de la chapelle du CRR pour la musique, la danse et l'art dramatique. Ce lieu pourra également accueillir des ensembles de musique, des compagnies de danse ou de théâtre du territoire. Réalisation des travaux.
- Restauration de la baie monumentale, création d'un ascenseur et remplacement de l'ascenseur principal à la Bibliothèque Centrale.
- Engagement d'aménagements afin de rendre l'accès au musée du Compagnonnage directement depuis la rue Nationale.
- Soutien aux travaux du Bateau Ivre.
- Effort significatif pour les acquisitions restaurations d'œuvres dans les musées, acquisitions d'ouvrages dans les bibliothèques et d'instruments au Conservatoire.

**RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE**

- Cinquième édition du festival « concert d'automne » en octobre, événement porté par l'association Nota Bene.
- Accueil de la bibliothèque de travail du grand écrivain et poète Yves Bonnefoy soit 8 000 ouvrages, qui viennent compléter une collection déjà riche de 4 000 ouvrages, faisant de la bibliothèque de Tours une référence.
- Démarches engagées pour obtenir l'appellation de Théâtre Lyrique d'Intérêt National au Grand Théâtre.



## **SOUTIEN A L'INNOVATION, A LA CREATION ET A L'EMPLOI ARTISTIQUE**

### **- A travers la participation de la Ville au GIP Cafés Cultures**

**25** établissements comptabilisés et à ce stade 181 demandes traitées et 346 cachets.

### **- A travers le soutien aux compagnies avec le label Rayons Frais**

**15** compagnies aidées au titre du label Rayons Frais dont **8** soutenues à la diffusion. Au total **72** compagnies soutenues depuis 2015.

## **IRRIGATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DES PUBLICS, PROXIMITE AVEC LA POPULATION**

- L'ouverture d'un dimanche après-midi par mois à la bibliothèque centrale, de septembre à avril, est devenue un rendez-vous incontournable prisé des Tourangeaux.

- Participation à la quatrième nuit de la lecture par la bibliothèque centrale avec des animations festives et ludiques.

- Participation pour la troisième fois à la Nuit des Conservatoires sur le site Poulenc, moment festif très fréquenté.

- Accompagnement de l'activité des associations culturelles aux Granges Collières.

- Diffusion large, deux fois par an, du magazine « Les Petits Curieux » qui présente toute la programmation de l'offre jeune public par tous les établissements.

- Poursuite du déploiement de boîtes à livres dans les quartiers. Déjà 18 boîtes à livres sont installées depuis 2015, et ce développement se prolongera notamment par 2 nouvelles boîtes en 2020.

- Soutien à des événements ou mise en place d'actions en direction des quartiers (rentrée culturelle, Fête de la Musique...).

- Présence du média bus à la journée Sport' Ouvertes.

## **VI) DELEGATION ECOLOGIE URBAINE ET CADRE DE VIE, ENERGIE, TRANSPORTS, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET SECURITE ROUTIERE**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	1 228 642 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	3,8%
Subventions	70 000 €
%/ total subventions	1,1%

### **ECOLOGIE URBAINE ET CADRE DE VIE**

#### **Avenue Louis Jouhanneau, à TOURS :**

#### ***Création d'une voie de liaison entre les pôles CNAV EST et OUEST et adaptation des cheminements piétons***

Cela comprend notamment :

- La création d'une voirie pour les véhicules légers sur support de remblais hétérogènes ;
- La pose d'un cadre pour le cheminement piétonnier au niveau inférieur de la voie de circulation accessible aux personnes à mobilité réduite, sur la rue de Bonne Nouvelle.
- La mise en place de murs de soutènement préfabriqué ;
- La pose de fourreaux pour les réseaux de télécommunications et d'électricité ;
- La fermeture de l'emprise par une clôture semi-anti intrusion ;

En 2019, phase d'études et de concertation avec les riverains, pas de dépenses.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est courant du 2ème trimestre 2020 avec un achèvement des travaux en 2020 également.

La CNAV participe financièrement à la dépense, une recette de 70 000 Euros est prévue pour 2020. »

### **ENERGIE**

Les enjeux de la Direction de la Transition Energétique sont de maintenir un service aux usagers des bâtiments communaux dans le respect du confort tout en recherchant en permanence la meilleure efficacité énergétique et financière possible.

#### **Fonctionnement :**

Des prix des énergies en hausse constatée lors de l'achat d'énergies sur le marché dérégulé en juillet 2019 (environ +150 k€), et un prévisionnel à +5% sur le gaz (+200 k€) et +3% sur l'électricité (+120k€) en 2020. Ajouter à cela des équipements supplémentaires (école des Deux Lions) ou de retour dans le parc en gestion (crèche LECCIA), ainsi que des équipements techniques complémentaires (+150 k€), telles sont **les principales raisons qui participent à la hausse très nette de la demande budgétaire 2020, avec 6 572 k€ demandés contre 5 776 k€ en 2019 (6 367 k€ accordés après la DM3 de 2019).**

Cela englobe :

- Les achats d'énergie (environ 85% du budget)
- Les prestations de maintenance et de réparation des équipements de génie climatique

2020 sera l'année de mise en œuvre du nouveau contrat à l'échéance de l'actuel PPP de service sur les installations de génie climatique.

**Investissement :**

La demande budgétaire de 2020 s'élève à 644 000 €, répartis comme suit :

- Lutte contre la prolifération des légionelles : 85 000 €
- Diverses interventions (réfection du chauffage à l'ATGT, raccordements des secondaires au réseau de chaleur, réfection de la climatisation à St Eloi, ...) : 459 000 €
- Travaux d'économie d'énergie dans divers sites : 50 000 €
- Production d'énergie renouvelable ou de récupération : 50 000 €

2020 sera l'année de l'exploration des capacités à développer de la géothermie au Nord et au Sud de Tours dans le cadre de l'étude d'opportunité de nouveaux réseaux de chaleur.

L'avenir du développement de l'hydrogène sera également au cœur des réflexions sur Tours.

**CIRCULATION STATIONNEMENT**

La compétence est principalement métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

**1 - INVESTISSEMENT : Budget 106 000 €**

Les principaux postes de dépenses :

**Horodateurs 76 000 €**

Achats de matériel pour poursuivre la transformation du parc horodateurs ancienne génération (écrans noir et blanc) afin à terme d'uniformiser le parc et proposer les mêmes fonctionnalités sur tous les équipements.

**Mobiliers urbains 20 000 €**

Les bancs et les plaques de rues sont des équipements dont la gestion n'a pas été transférée à la métropole.

**Manifestations 10 000 €**

Le service assure la mise en place de la signalisation afférente aux arrêtés de manifestations soutenues par la ville. Ce matériel subit de nombreuses dégradations, destructions, vols, puisqu'il est déposé sur l'espace public. Pour répondre au volume toujours croissant des manifestations, nous devons pouvoir assurer le renouvellement (panneaux, barrières, lests).

**2 - FONCTIONNEMENT : Budget 1 346 420 €**

Le budget de fonctionnement continue de croître (+ 8,8%). Cela est dû à l'augmentation des coûts induits par la réforme du stationnement payant : augmentation des tarifs de l'ANTAI et de FLOWBIRD pour les prestations exécutées pour le compte de la ville.

Comme les années précédentes, il faut relativiser ce montant puisque les recettes du stationnement payant (hors FPS) sont toujours plus importantes : 5,7 M€ en 2019 contre 4,9 M€ en 2018 (3,6 M€ en 2017).

**Stationnement : 1 321 920 €**

Cela représente les dépenses pour la prestation de contrôle effectuée par la société SAGS, les frais de traitement des recours, les frais payés à l'ANTAI pour l'envoi des avis de paiement au

domicile des usagers et pour le traitement des FPS, les redevances des transactions bancaires et des paiements dématérialisés, d'hébergement des données...

Manifestations, signalisation : **17 000 €**

Achats de consommables pour réaliser notamment les panneaux temporaires et les étiquettes de chacune des manifestations, et remettre à neuf les barrières.

Politique cyclable : **3 500 €**

Cette somme représente la cotisation de la Ville à l'association des villes cyclables.

Le budget de la fête du vélo, rendez-vous annuel incontournable pour affirmer les choix de la municipalité dans ce domaine, est transféré au cabinet du maire.

Subventions **4 000 €**

Montant des subventions accordées aux associations.

**VII) DELEGATION LOGEMENT, SOLIDARITE ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX**

BP 2020	Montants (€)
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	221 996 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	0,7%
Subventions	21 317,20 €
%/ total subventions	0,3%

**LOGEMENT**

La Ville accompagne les demandeurs de logement social avec son service logement, qui est partenaire de 11 bailleurs sociaux et dispose par convention d'un contingent de réservations « MAIRIE » d'environ 7600 logements. En 2020, le service logement va se réorganiser avec la création d'un service logement-solidarité. Ainsi la mission logement sera étoffée de la mission solidarité et de la mission Maison de services au public. Elle devra notamment s'adapter aux évolutions liées à la loi ELAN.

**ACTION SOCIALE**

Le **soutien aux associations** qui contribuent au maintien du lien social et à l'accompagnement des personnes dans une situation de précarité représente une enveloppe de 247 600 € et 75 associations soutenues.

**PATRONAGES ET EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS**

La Ville en partenariat avec la CAFIL, soutient :

- **5 centres sociaux** (Courteline, Pluriel(le)s, Léo Lagrange Tours Nord, l'association des usagers des Centre Sociaux Giraudeau et Maryse Bastié (AUCSGMB) et la Ligue de l'enseignement 37 (FOL37) pour le Centre Social des Fontaines.

- **3 Espaces de Vie Sociale** : Vivre Ensemble aux Rives du Cher, LE 37 sur le quartier Rochepinard et l'AUCSGMB pour l'EVS Giraudeau.

En plus de l'offre de loisirs et culturelle proposée, l'objectif général de ces équipements situés dans les quartiers prioritaires, est de rompre l'isolement des habitants, renforcer les solidarités entre personnes en les intégrant dans des projets collectifs et en favorisant les prises d'initiative.

La Ville contribue à la mise en œuvre des projets par le biais de subventions et la mise à disposition de locaux et de matériel. Ce soutien fait l'objet de conventions d'objectifs pluriannuelles.

Un budget de plus de 932 000€ est alloué en 2020 pour les Centres sociaux et les Espaces de Vie Sociale.

## **VIII) DELEGATION RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL, COMMUNICATION INTERNE ET PARCS ET JARDINS**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>1 054 501 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>3,3%</b>
<b>Subventions</b>	<b>92 100 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>1,4%</b>

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes marquées par la contractualisation avec l'Etat (dispositif de Cahors), les politiques ressources humaines constituent un levier pour faire face aux enjeux d'amélioration et d'efficacité du service public.

Les politiques ressources humaines s'inscrivent dans un contexte de changement institutionnel avec la constitution de Tours Métropole Val de Loire, dans un contexte d'évolutions socio-économiques du territoire et d'évolutions des politiques publiques municipales impulsées par les élus.

Dans ce contexte, il est prévu en 2020 une stabilisation des charges de personnel du budget principal pour un montant équivalent à celui de 2019.

Compte tenu d'une maîtrise des effectifs cette démarche, permettant de mettre en adéquation les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques municipales, est poursuivie et a vocation à être renforcée au cours de l'exercice 2020 et des exercices suivants dans le cadre du Plan Prévisionnel d'évolution des effectifs (PPEE).

Le PPEE consiste, parallèlement à la procédure de préparation budgétaire, à anticiper les besoins et la variation des effectifs grâce à un dialogue de gestion entrepris par la direction des ressources humaines avec les directions de la collectivité.

Le budget des Ressources humaines répond aux orientations suivantes :

1. Les dépenses de personnel nécessitent de maîtriser l'évolution de la masse salariale d'une année sur l'autre à périmètre constant, et d'affecter les ressources disponibles à des mesures nouvelles en lien direct avec l'usager avec :
  - l'effet en année pleine de la réouverture de la crèche Leccia, l'ouverture de l'école des 2 Lions à la DEPE, l'ouverture de la maison des associations à la Cohésion sociale,
  - le renfort de la présence des policiers municipaux sur le terrain avec la création de 15 postes supplémentaires,
  - le renfort des fonctions supports indispensables à l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation des services et la mise en place d'une Direction des moyens généraux des achats et de la logistique.
2. L'accompagnement du changement conduit les politiques des Ressources humaines à :
  - prendre en compte la conduite du changement au travers des projets ayant un fort impact sur les métiers ou l'organisation des services,

- 
- accompagner les personnels aux travers des actions de recrutement, de mobilité et de formation en lien avec les équipes d'encadrement de direction et de service,
  - promouvoir le développement des parcours professionnels et de l'apprentissage,
  - préparer concomitamment la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et la révision de la durée du temps de travail effective fixée à 1.607 heures par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Le développement d'un dialogue social de qualité favorise la participation des personnels par leurs représentants élus et se traduit dans les accords signés et les avis rendus dans le cadre des instances paritaires que sont le Comité technique, le Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail, les Commissions administratives paritaires qui verront leur rôle être modifié dans les mois à venir avec la mise en œuvre des dispositions de la loi transformation publique du 6 août 2019.
  4. L'amélioration des conditions de travail conduit à prévenir les risques au travail en lien avec le service de médecine professionnelle, à poursuivre le plan qualité de vie au travail initié en 2018, à adapter les postes de travail et prendre en compte le handicap qui fait l'objet d'une convention triennale 2020 – 2022 avec le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) et qui sera dotée d'un budget de 661.075€ pour la période 2020-2022 dont 390.012€ de financement de la part de l'organisme public.

**IX) DELEGATION SANTE, HYGIENE, PERSONNES AGEES ET HANDICAP**

BP 2020	Montants (€)
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	469 000 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	1,5%
Subventions	0 €
%/ total subventions	0,0%

**HANDICAP**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments municipaux a été déposé en octobre 2018. Pendant 9 années (3 périodes de 3 ans), de 2019 à 2027, des travaux d'accessibilité pour 230 ERP sont programmés pour un budget estimé à 20 537 640 €. Un Comité technique a également été créé, il réunit les représentants des associations de personnes porteuses de handicap et les personnels de la Ville en charge des travaux d'accessibilité, afin d'échanger sur les aménagements futurs.

En 2019, seize associations ont été soutenues.

Le Forum « Handi'Minutes Pour l'Emploi » des personnes reconnues travailleurs handicapés organisé le 19 novembre a accueilli plus de 600 visiteurs.

En 2020, les actions de sensibilisation et le soutien aux associations vont se poursuivre. Des actions d'inclusions seront amenées à se développer.

Enveloppe Subventions handicap 2020 : 31 180 €

**SENIORS**

En 2019, la Ville a adhéré au Réseau Francophone des « Ville Amies des Aînés » et au réseau mondial des villes et communautés, amies des aînés. En 2020, le plan à décliner à destination des séniors sera développé en partenariat étroit avec le CCAS.

**SANTE**

Le mandat a vu se développer une politique municipale volontariste et partenariale en matière de prévention et de promotion de la santé. Cela se traduit par un soutien de 20 associations mettant en place des actions dans ce domaine ainsi que dans l'accompagnement de patients, souvent en difficulté sociale du fait de la maladie.

Il est à noter la participation au Contrat Local de Santé Mentale (CLSM), la ville de Tours étant la seule de la Métropole à participer.

Projets 2020 : Programmation de 6 Jeudis de la santé, Semaines d'information sur la santé mentale (mars), Mon sang pour les autres (avril) et partenariat pour les collectes de sang, Journée européennes de l'Obésité (16 mai), Journée mondiale des donneurs de sang (juin), dons gastronomes (septembre), Octobre rose, Mois sans tabac.

Le travail d'accompagnement relatif aux maisons de santé va se poursuivre en lien notamment avec des sites proposés dans le cadre de l'Appel à Projet Innovant lancé en 2019.

Enveloppe Subventions santé 2020 : 36180 € dont 5 000€ pour le CLSM



## **HYGIENE ET SANTE ENVIRONNEMENTALE**

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, le Service Communal d'Hygiène et de Santé est amené à diligenter des études de remédiabilité ou à réaliser des travaux d'office pour désencombrement, nettoyage ou travaux divers dans des logements. Il dispose pour cela d'un budget prévisionnel qu'il utilise en cas de besoin.

Le service hygiène et santé Publique intervient également dans le domaine des nuisances sonores liées à des équipements professionnels, et des nuisances animales en ville (pigeons, rats, frelons asiatiques...).

Quatre inspecteurs de salubrité sont chargés d'instruire toute plainte relative à ces domaines d'intervention. Une équipe d'agents de désinfection (service 3D) est chargée des opérations de désinsectisation, de dératisation ou désinfection sur l'espace public.

Dans le cadre de ces missions, ce service est chargé de la politique de prévention contre l'abandon des déjections animales avec la mise en place de distributeurs de sacs de ramassage. 7 nouveaux dispositifs ont été installés en 2019. Le déploiement se poursuit en 2020.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont consacrées principalement aux frais d'études, d'interventions ou de recherches sur des logements insalubres, des dératisations, des sites pollués..., ainsi qu'à l'achat des sacs pour les distributeurs sur la voie publique.

L'investissement est consacré au renouvellement du matériel utilisé par le service pour l'accomplissement de ses missions.

**X) DELEGATION URBANISME**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>107 800 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>0,3%</b>
<b>Subventions</b>	<b>0 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>0%</b>

**DELEGATION URBANISME**

Honoraires : 10 000 € de juin à décembre 2020

Pour assurer l'amélioration de la qualité architecturale des projets dans des secteurs non couverts par un périmètre d'opérations, la Ville envisage de bénéficier de l'accompagnement d'un architecte conseil dont le rôle sera d'éclairer la position des élus lors des échanges avec les porteurs de projets.

## **XI) DELEGATION PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, SECURITE CIVILE, SECURITE DE L'HOTEL DE VILLE, ARCHIVES ET PATRIMOINE**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>321 110 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>1,0%</b>
<b>Subventions</b>	<b>83 428 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>1,3%</b>

### **PREVENTION DES RISQUES**

Cette année se poursuivent deux projets commencés en 2019 concernant la prévention des risques majeurs :

- La remise en visibilité des repères de crue en lien avec Tours Métropole Val de Loire sur la thématique du risque inondation
- La mise à jour du document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Une AP d'investissement est créée en 2020 pour la réalisation d'un plan de rénovation et d'extension du réseau d'alerte. Le budget 2020 sera ainsi affecté au remplacement de la sirène de l'Hôtel de Ville.

### **ARCHIVES ET PATRIMOINE**

#### **Opérations emblématiques DAP 2020**

##### 1/ Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

Après l'ouverture de la préfiguration en 2019, l'année 2020 sera consacrée à l'étude des travaux du Logis des Gouverneurs où sera installé cet équipement, ainsi qu'à l'écriture du projet scientifique et culturel, pour une ouverture en 2022.

##### 2/ Fermeture temporaire des Archives Saint-Eloi

Suite à l'inondation subie le 23 mai 2017, le système de traitement de l'air du site Saint-Eloi des Archives municipales doit être changé. Ce chantier délicat impose le déplacement du fonds des archives remontant à 1035. Le service sera donc fermé au public de mai à juillet 2020 et le fonds d'archives sera inaccessible, ce qui impacte le travail scientifique du service.

##### 3/ Site de Marmoutier

Un programme enrichi d'animations sera porté sur ce site : escape game, reconduite du spectacle Futuripark, animations familiales et jeune public, prestations musicales...

##### 4/ Célébrations

- Centenaire du Congrès de Tours de 1920 qui a donné naissance au Parti communiste français, en collaboration avec l'Université de Tours.
- 500<sup>ème</sup> anniversaire du Camp du Drap d'Or, rencontre de François 1<sup>er</sup> avec le roi d'Angleterre en 1520, en collaboration avec l'association *Tours, Cité de la Soie*.

### 5/ Expositions

- « Tours, 2000 ans d'histoire », transposition du livre.
- « Tours au XVIIIe siècle » en collaboration avec l'Université de Tours.

### 6/ Publications

- Publications historiques (Tours disparues) et de monographies de quartiers (La Rotonde).
- Livret pédagogique sur le patrimoine de l'eau.

### 7/ Conférences

Extension du cycle des « Jeudis de l'Architecture » qui devient les « Jeudis de l'histoire et du patrimoine ».

### 8/ Site Internet des Archives

Comme pour le Musée des Beaux-Arts ou la Bibliothèque municipale, la création d'un site dédié aux Archives permettra la diffusion à tous les publics du riche patrimoine historique de la Ville de Tours.

### 9/ Itinéraires historiques et culturels

- Intégration de la Ville de Tours à la Route Charlemagne.
- Projet d'itinéraire culturel « Balzac à l'étranger ».

## **XII) DELEGATION FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION ET ACTIONS EDUCATIVES PERI ET EXTRA SCOLAIRES**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	4 263 340 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	13,3%
Subventions	2 003 280,21 €
%/ total subventions	30,8%

### **Quelques éléments chiffrés**

**Effectif DEPE** : 936 ETP (1432 agents)

**Quelques mesures** : 58 écoles, 18 établissements d'accueil du jeune enfant, 1 ALSH municipal et 12 ALSH de proximité (confiés par marché à opérateurs), 1 cuisine centrale ; 9724 élèves dans les écoles publiques (rentrée sept 2019) dont 3777 maternelles et 5947 élémentaires. Effectifs en hausse de 151 élèves sur 1 an.

Chaque jour, entre 7200 et 7500 enfants déjeunent à la cantine, pour un coût de 3,30 euros

725 places petite enfance en EAJE municipaux.

### **Budget Fonctionnement :**

#### **Dépenses**

Chap 012 / Personnels : 33 260 000 €

Total dépenses 2019 = 10 498 019 €

Total 2020 demandé = 10 434 779 €

#### **Recettes**

Total recettes 2019 = 13 121 908 €

Total recettes 2020 projeté = 13 586 100 €

### **Budget Investissement :**

#### **2020**

DEPE = 467 000 €

DAB pour DEPE = 1 545 000 €

DSI pour la DEPE = 835 000 €

### **PETITE ENFANCE**

Suite à sa réouverture en septembre 2019, l'année 2020 permettra au nouveau multi-accueil Leccia de trouver son rythme de croisière en accueillant quotidiennement 60 enfants dans des très bonnes conditions de fonctionnalité et de confort. Le montant de l'investissement a été de 4,2 M€.

### **Schéma Directeur Petite Enfance**

Après la signature fin décembre 2019 de la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF qui contractualise notre partenariat, l'année 2020 permettra d'adapter l'intervention de la Ville en matière de politique du jeune enfant.

La réorganisation du service de la Petite Enfance a permis d'en améliorer le fonctionnement.

Un état des lieux a été initié pour mesurer l'évolution des besoins des familles et la mutation de l'offre sur le périmètre communal (publique et privée). En parallèle, le mode de gestion associatif a été également consolidé.

Ce travail d'analyse à la dimension prospective, doublé d'éléments de benchmark, sera finalisé par l'élaboration du nouveau Schéma Directeur Petite Enfance.

## JEUNESSE

Des actions spécifiques sont conduites en direction des jeunes mineurs âgés de 11 à 17 ans dans le domaine des loisirs et de l'accompagnement éducatif. Une attention particulière est portée sur l'implication des familles.

Les objectifs de l'Espace Loisirs Jeunes de Tours nord (structure municipale d'accueil jeunes en direction des 11/17 ans) :

- Favoriser l'équité : proposer des actions variées et accessibles à tous, conduire une politique tarifaire adaptée
- Développer l'ouverture culturelle/sportive: valoriser les pratiques et les créations de jeunes, proposer des pratiques innovantes, favoriser la découverte des lieux culturels et sportifs
- Favoriser l'implication des familles: proposer des temps d'activités partagés en famille, améliorer l'information et l'implication des familles dans les animations de la structure
- Favoriser l'accompagnement des projets et l'autonomie des jeunes

L'équipe de permanents qui travaille en étroite collaboration avec le collège La Bruyère et le Lycée Clouet, est complétée sur la période estivale par des animateurs vacataires, pour des sorties et séjours.

La coordination jeunesse réunit toutes les structures jeunesse de la Ville et impulse des actions sur l'ensemble du territoire afin de favoriser les rencontres entre professionnels, la mixité des publics et les actions inter-quartiers. Les actions proposées dans le cadre de la coordination jeunesse ont concerné **430 jeunes** au cours de l'année 2019.

Le budget jeunesse regroupe le fonctionnement de l'Espace Loisirs Jeunes, du Point Information Jeunesse de Tours Nord et la Coordination jeunesse sur la Ville.

Une enveloppe de 17 160€ est dédiée aux subventions jeunesse.

## EDUCATION

Suite à l'ouverture de la nouvelle école primaire Simone Veil au cœur du Quartier des 2 lions, l'année 2020 va permettre à ce nouvel établissement de s'intégrer dans ce nouveau territoire au sud de la Ville.

### Un plan écoles ambitieux (2019/2029)

5 axes d'interventions prioritaires :

- accroître les capacités d'accueil dans les quartiers en tension et accompagner le développement de l'habitat
- reconstruire les écoles vétustes et anciennes
- améliorer les performances énergétiques des écoles / mise aux normes sécurité, incendie, amiante, accessibilité
- inscrire les écoles dans le monde numérique
- poursuivre les rénovations bâtementaires pluriannuelles de l'ensemble du parc scolaire

Le plan écoles est estimé à 110 millions d'euros.

**Les illustrations 2020 du plan écoles**

- **2<sup>ème</sup> phase du groupe scolaire Jean de la Fontaine**

La 2<sup>ème</sup> phase de ce projet consiste en la construction de l'école maternelle (5 classes) ainsi que de la partie périscolaire (garderie du matin et du soir ainsi que les locaux de restauration scolaire)

Le projet retenu sera présenté à la communauté éducative de l'école au début de cette année 2020. Cette 2<sup>nd</sup>e phase est estimée à 7,5 millions d'euros.

- **Agrandissement de la restauration de la maternelle J Ferry**

Ce projet est attendu depuis de nombreuses années puisque faute de place, certains enfants déjeunent dans un espace aménagé dans la salle polyvalente. A cette occasion, les offices de restauration seront réorganisés. Coût de l'opération 645 000€. L'ouverture définitive de ces nouveaux locaux est programmée à la rentrée 2021, puisque la présence d'amiante impose de lourdes contraintes au déroulement des travaux.

- **Rénovation énergétique de l'école élémentaire Michelet en secteur NPRU**

Ces travaux vont se dérouler entre avril et novembre 2020 ; 2 phases organisées sur 2 années scolaires. L'isolation des bâtiments, l'électricité, les outils numériques, les finitions constituent l'essentiel de dossier. Les travaux sont estimés à 885 000 €. Une réunion de présentation a eu lieu avec la communauté éducative de l'école à la fin 2019.

- **Extension de l'école primaire Camus-Maurois**

Le secteur de Tours nord connaît une réelle augmentation démographique et donc des demandes d'inscription à l'école. Une 1<sup>ère</sup> phase du projet consiste en l'installation d'une classe modulaire dès la rentrée 2020 ; A terme, ce sont 3 nouvelles classes qui seront construites complétées d'une extension de la restauration et du périscolaire. Les travaux sont estimés à 960 000 €. Une réunion de présentation a eu lieu avec la communauté éducative de l'école en décembre 2019.

- **Reconstruction de l'école élémentaire Claude Bernard en secteur NPRU**

L'année 2020 sera l'objet du lancement du concours et des 1<sup>ères</sup> études de conception. Cette démolition et reconstruction à neuf est estimée à 10 560 000 €. Une réunion de présentation aura lieu au début 2020.

- **Reconstruction de la restauration scolaire de l'école élémentaire Georges Sand**

Le projet est lié au devenir du gymnase du secteur abritant l'actuelle restauration.

- **Rénovation énergétique de l'école primaire Gustave Flaubert**

L'année 2020 devrait voir les 1<sup>ères</sup> consultations. Les travaux sont estimés à 1 175 000 €.

**RESTAURATION COLLECTIVE****Le GIP et la future UCPA Ville de Tours - CHRU**

20 millions d'investissement sur le site du CHRU Trousseau, quelques 20 000 repas quotidiens potentiels, une qualité alimentaire et gustative réaffirmée, tels sont les enjeux de ce projet exemplaire.

La fin de l'année 2019 a vu la constitution du GIP. 3 groupes de travail, juridiques, techniques et ressources humaines se sont mobilisés pour cela. 2020 verra la concrétisation des 1<sup>ères</sup> mises à disposition de chaque partenaire. Les problématiques d'achat vont également être étudiées.

## **PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Le Programme de Réussite Éducative, porté par la Caisse des Ecoles, avec un financement de L'Etat et de la Ville, concerne les enfants de 2 à 16 ans des quartiers prioritaires Sanitas, Europe, Rochepinard, Fontaines et Rives du Cher ; il a bénéficié en 2019 à 710 enfants.

Pour l'année 2020, la Caisse des Ecoles propose le plan d'actions suivant :

- Des ateliers de découverte et d'initiation à des activités d'expression artistique ou corporelle qui se déroulent le mercredi (matin et après- midi) et pendant les vacances scolaires sous forme de stages.
- Des actions organisées pendant l'été selon les besoins repérés
- Des ateliers parents/enfants initiés dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité.
- L'organisation de séjours permettant la découverte d'activités pendant les vacances d'hiver, de printemps et/ou d'été
- Des actions de prévention axées sur le bien-être et l'estime de soi tout au long de l'année.
- Des accompagnements individuels en direction des structures et des professionnels de la santé.

5 référents de parcours assurent les suivis individuels, en lien étroit avec les parents, les équipes éducatives et les partenaires socio-médicaux et socio éducatifs. 2 animatrices complètent l'équipe pour la mise en place du programme d'actions.



### **XIII) DELEGATION GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIRIE, ESPACE PUBLIC URBAIN, INFRASTRUCTURE URBAINE ET RESEAUX, PROPETE URBAINE ET COLLECTE DES DECHETS**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>4 239 976,61 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>13,2%</b>
<b>Subventions</b>	<b>102 000 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>1,6%</b>

#### **GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le budget investissement relatif à la gestion des bâtiments communaux, d'un montant total d'environ 3 275 000 € de crédits de paiements, s'articule autour des points suivants.

**799 000 € pour les installations techniques**, notamment le remplacement ou la modernisation d'ascenseurs (bibliothèque centrale), le remplacement de postes transformateurs électriques, le traitement d'eau des piscines, la production du froid de la patinoire, et plus globalement sur l'ensemble des équipements techniques (portes automatiques, alarmes, paratonnerres, pompes, etc.).

**674 000 €** pour la réalisation de **travaux divers**, dont :

- 321 000 € pour couvrir les dépenses non prévisibles sur l'ensemble des bâtiments communaux (demandes formulées par la commission de sécurité, réalisation de diagnostics techniques, travaux ponctuels de désamiantage, réparations diverses)
- 165 000 € pour le site de la mairie centrale (remplacement de vitrages, couverture, amélioration ponctuelle du confort thermique, ...)
- 53 000 € pour les ateliers municipaux de la Milletière (réfection d'enrobé)
- 42 000 € pour des travaux de remplacement des mâts de pavoisement pour permettre une utilisation dans de meilleures conditions de sécurité
- 93 000 € pour des travaux divers sur plusieurs sites

**433 000 €** environ pour des travaux de **réfection de couverture** (musée des beaux-Arts, palais des congrès)

**400 000 €** pour la mise en œuvre de l'**agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**, approuvé par arrêté préfectoral du 8 janvier 2019, sous la forme d'un marché public de mandat de maîtrise d'ouvrage délégué.

**355 000 €** affectés à l'**aménagement intérieur de locaux occupés par les services sur le site de la mairie centrale** : travaux d'aménagements intérieurs, acquisition de matériels et mobiliers.

**250 000 €** pour le **Plan Lumières** (mise en valeur par la lumière des bâtiments) : paiement du solde des travaux 2019 et études concernant d'autres bâtiments.

**125 000 €** environ pour le remplacement des **canalisations intérieures d'eau potable**, ou la réalisation de travaux permettant de lutter contre la légionnelle.

**125 000 €** pour des études et travaux dans les **bâtiments culturels**.

**114 000 €** pour l'**acquisition** de fournitures devant être mises en œuvre par la régie, principalement les **défibrateurs** dans les établissements recevant du public.

## **VOIRIE, ESPACE PUBLIC URBAIN, INFRASTRUCTURE URBAINE ET RESEAUX**

La compétence voirie / éclairage public est principalement métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **VOIRIE**

#### **I-1 Investissement**

Le transfert de charge annuel de la ville vers la métropole est fixé à 2,04 M €. Il comprend notamment :

- L'entretien du patrimoine viaire (voirie et trottoirs pour 1,7 M €)
- La dissimulation de réseaux aériens (75 000 €)
- Le plan d'embellissement (170 000 €), qui permet la réalisation d'aménagements mettant en valeur l'espace public.

Pour 2020, la ville prévoit un fonds de concours complémentaire de 1,6 M € pour l'entretien du patrimoine viaire.

L'opération d'aménagement majeure est la seconde phase de l'avenue de Grammont, dans un tronçon au nord de celui réalisé en 2019 et au sud de Entraigues / C. Gille. Le budget pour cette tranche (1,6 M€) est intégralement pris en charge par TMVL au titre du développement économique.

#### **I-2 Fonctionnement**

Les budgets de fonctionnement (transférés à TMVL) permettent à la régie voirie de procéder à l'entretien rapide des dégradations sur les espaces viaires, ainsi qu'à la réalisation de travaux d'aménagement (mise en œuvre du dallage dans le Vieux Tours, abaissements de trottoirs pour l'accessibilité PMR...). Il a à noter qu'une partie des lignes « matériaux » et « locations de matériels » reste affectée au budget ville, finançant des interventions sur des espaces communaux, comme les parcs et jardins ou les écoles.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le transfert de charge annuel de la ville vers la métropole est fixé à 831 000 €. Il comprend notamment :

- les travaux de renouvellement du parc d'éclairage public (553 000 €)
- l'acquisition de matériel (75 000 €)
- l'accompagnement à la dissimulation (58 000 €)

Le budget de fonctionnement (TMVL) comprend principalement la consommation énergétique (1,4 M€).

Les coûts liés aux illuminations de fin d'année restent de compétence communale, pour un montant total de 335 000 €.

## **ESPACE PUBLIC URBAIN**

Une valorisation des espaces publics et de leurs équipements est proposée à travers les opérations suivantes :

- l'autorisation de programme (AP) de projet n° 209 (400 K€, 3 ans) ayant pour objet la restauration de la fontaine de Beaune-Semblançay, joyau de la Renaissance classé au titre des monuments historiques pour une tranche de 50 K€. Pour mémoire, des subventions de l'Etat, de la Région voire du Département, seront sollicitées.
- l'AP millésimée n° 334 (70 K€, 3 ans) ayant pour objet la rénovation de bassins et fontaines avec prioritairement la mise en sécurité de la fontaine de la place de la gare (risque chute derrière dans le parking) pour une tranche de 143 K€.
- l'AP millésimée n° 270 (100 K€, 3 ans) ayant pour objet la valorisation des espaces publics liés aux déplacements pour un montant de 30 K€. Elle comprend le bornage et la clarification des limites du bois Tailhar (propriété de Tours située sur la commune de Joué-lès-Tours) dans l'objectif de sa cession à TMVL au vu de son statut d'accompagnement de voirie dès le stade de son acquisition initiale ainsi que la poursuite de l'installation de bacs urbains à travers la ville.

## **MATERIEL ET FETES**

Le service Matériel et Fêtes a pour mission principale d'apporter l'aide logistique en matériel événementiel auprès des organisateurs des diverses manifestations sur la ville.

A cet effet, il réalise annuellement plus de 1000 opérations de livraison, installation et reprise des matériels prêtés aux organisateurs : Barrières Vauban, gradins, stands, pagodes, barnums, podiums, chalets, tables, chaises, bancs...

Un budget de 20 000€ est consacré au renouvellement des matériels les plus vétustes.

De plus, à partir de 2020, le service Matériels et Fêtes prendra en charge la gestion des chalets représentant un budget de 15 000€.

## **PARC AUTO**

Le Parc Auto gère l'entretien courant, la réparation (mécanique, tôlerie, peinture), les contrôles techniques, le renouvellement de la flotte et la distribution des carburants pour l'ensemble des services municipaux, ainsi que pour les véhicules de certains services métropolitains opérant sur le territoire communal : voirie, éclairage public, circulation, espaces verts, propreté urbaine, eau potable.

### Investissement - Renouvellement de la flotte municipale :

Le patrimoine de la ville est constitué de 289 véhicules, 39 matériels portés ou tractés et 81 vélos.

Une somme de 412 600 € sera consacrée en 2020 au renouvellement et réparation des véhicules les plus vétustes ou hors service, avec pour objectif de consacrer plus de 50% à l'achat de véhicules propres (100% électriques).

Par ailleurs, suite à constat d'anomalie, les cuves à essence devront être remplacées sur le site de la Milletière, pour un budget de 60 000 €.

### Fonctionnement :

Dépenses : Les postes principaux de dépenses sont constitués par les achats de pièces détachées, les prestations de réparations et les achats de carburants, nécessaires au fonctionnement des véhicules

Le budget prévisionnel 2020 pour l'entretien et la maintenance est de 519 000 €.

Le budget d'achat des carburants a subi une augmentation de plus de 5% sur l'année 2019. Il s'établit en 2020 à 955 000 €, comprenant une baisse de 70 000 € liée à l'achat directement par TMVL de carburant au Menneton. Une recherche d'économies est engagée par la passation de nouveaux marchés et une réflexion globale sur l'usage des véhicules au sein des services municipaux.

Recettes :

L'entretien et la fourniture de carburants des véhicules de Tours Métropole Val de Loire gérés par le Parc Auto de la ville sont facturés à TMVL en vertu de conventions spécifiques : environ 62% des dépenses engagées par le Parc Auto pour ces véhicules sont ainsi remboursées à la ville par TMVL.

**PROPRETE URBAINE-BRIGADE VERTE**

Créée en septembre 2018, la « Brigade verte » poursuit sa mission de lutte contre les incivilités en matière de propreté urbaine. Après une phase de sensibilisation et de prévention, la verbalisation et la facturation de l'enlèvement des déchets ont été mises en oeuvre en 2019. Plus de 2100 interventions ont été réalisées suite à des signalements ou lors des patrouilles quotidiennes. Sur 1363 constats d'incivilités, 180 contrevenants ont été identifiés et verbalisés.

Le budget de fonctionnement est consacré à l'achat de l'habillement et des accessoires de travail des huit agents de la brigade qui se déplacent quotidiennement à pied dans tous les quartiers de la ville.

#### **XIV) DELEGATION CITOYENNETE, ANCIENS COMBATTANTS, CEREMONIES MILITAIRES, MEMOIRE HISTORIQUE, POMPES FUNEBRES, CIMETIERES, ELECTIONS, RECENSEMENT**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>397 000 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>1,2%</b>
<b>Subventions</b>	<b>0 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>0,0%</b>

#### **CIMETIERES**

En 2020, le Service des Cimetières va poursuivre les reprises de concession afin de garantir les rotations nécessaires dans les cimetières de la Ville.

Les investissements seront liés d'une part aux travaux d'aménagement des sites cinéraires, columbariums à Tours Sud afin de garantir les activités, à l'aménagement des caveaux lors des reprises de concession, et d'autre part à l'installation de mini-cases au cimetière de Tours Sud.

Le service va également poursuivre, en lien avec les Parcs et Jardins, les travaux d'engazonnement du cimetière La Salle.

Des aménagements dans le cadre de l'entretien des sites et de la préservation des sépultures, doivent se poursuivre en régie tout en procédant simultanément aux travaux de voirie associés tant en régie qu'en lien avec des prestataires.

Enfin, la zone technique du cimetière La Salle va être réaménagée pour permettre une délimitation adaptée.

#### **ELECTIONS**

Le service de l'Administration Générale a engagé dès septembre 2019, la préparation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Le répertoire électoral unique (REU) et la mise en œuvre, désormais définitive, des modalités de gestion des inscriptions des électeurs et de l'organisation des élections, vont donner lieu à une densification des opérations de préparation du scrutin et de gestion des 84 bureaux de vote.

La Ville va également assurer la gestion de la mise sous pli de la propagande électorale. Elle sera à ce titre associée à la Commission de Propagande.

Enfin, afin de permettre une rotation du matériel électoral, il sera procédé à l'achat d'urnes complémentaires. L'Etat versera une subvention à hauteur de 190 € maximum par urne pour cet investissement.

**XV) DELEGATION RELATIONS INTERNATIONALES ET RAYONNEMENT**

BP 2020	Montants (€)
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	996 062,50 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	3,1%
Subventions	1 205 769 €
%/ total subventions	18,6%

**TOURS A L'INTERNATIONAL**

Des dispositifs spécifiques, des projets et des actions sont mis en œuvre par la Ville de Tours, via la DRICD, en transversalité avec les services municipaux pour faire de l'Europe et de l'international une réalité et une opportunité **pour tous, par tous et partout**, avec les acteurs locaux, la société civile et les citoyens. La DRICD accompagne et soutien les associations à l'international par le biais de subventions afin de permettre une animation internationale et interculturelle au local.

**2020, élaboration d'une nouvelle stratégie à l'international**

Dépôt d'un dossier pour obtenir un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales auprès de Cités Unies France (CUF) : appui à la réalisation d'un diagnostic territorial ; conditions de mise en oeuvre d'une action à l'internationale, identification des priorités... (*en attente de l'avis de la commission CUF*)

**2020, consolidation et développement de la diplomatie des villes dans le cadre de l'action internationale et de l'internationalisation du territoire:**

- **Corée du Sud** : Présidente du Groupe-Pays Corée du sud / CUF - Ministère des Affaires étrangères depuis 2017, la Ville de Tours poursuit en 2020 l'animation des travaux d'échanges innovants entre collectivités territoriales françaises et coréennes. Une coopération plus affirmée se développe avec la Ville de Suwon.
- **Japon** : Animation du comité de pilotage et participation aux 7<sup>e</sup> *Rencontres franco-japonaise de la coopération décentralisée* (nov. 2020 Aix en Provence). Pour la 8<sup>e</sup> année, en septembre, accueil de 2 jeunes ambassadeurs de Takamatsu et journée *Jardin Botanique aux couleurs du Japon* (+/-3000 visiteurs en 2019) des événements grands publics seront organisés à la guinguette de Tours et au Jardin Botanique pour illustrer ces coopérations.

- **Italie : la coopération Tours-Parme**

Dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage (en 2019), les villes de Tours et de Parme sont convenues d'apporter une nouvelle dynamique dans leurs échanges et dans leur projet de coopération, par le prime d'une thématique commune : la gastronomie.

- **Projet Europe pour les citoyens Part – Her - Ville de Parme** (jumelée depuis 1976)

En 2019-2020 la Ville participe, avec 5 autres collectivités européennes, à un projet de démocratie participative, visant à mieux associer les citoyens à la définition, à l'identification et à la protection des patrimoines. Ce projet est porté par la Ville de Parme.

- **L'implication au sein de réseaux : levier de développement à l'international**

La Ville participe activement à des réseaux d'expertise et de réflexion européens et internationaux (CUF, AFFCRE, AVEC ...). La Ville de Tours renforce son action auprès de la Conférence Permanente des Relations Internationales de la Région Centre Val de Loire.

## **RAYONNEMENT**

### **BALZAC TOURS 2020**

Temps festif pendant le weekend anniversaire de la naissance de Balzac à Tours au mois de mai. Programmation en cours d'élaboration.

### **PLAN LUMIERES**

Solde « Parcours Balzac » 2019 + Etude mise en lumière cathédrale

Mise en lumière de bâtiments patrimoniaux « Parcours Balzac » : Grand Théâtre, Château de Tours, Bibliothèque Municipale, Rue Nationale, Place Jean Jaurès, Hôtel de Ville et Palais de Justice

La mise en lumière fonctionne en été jusqu'à 1 heure du matin et 0 heure en hiver.

Elle est complétée à 20 % par des animations spécifiques et thématiques sur les bâtiments, en fonction de l'actualité municipale, à la demande de la ville. Mise en œuvre par une entreprise locale LYUM, en collaboration avec la Direction Architecture et Bâtiments.

### **FÊTE DE LA SAINT-MARTIN (NOVEMBRE 2020)**

La fête de la Saint-Martin est célébrée dans de nombreux pays, chaque année, autour du 11 novembre. Elle commémore la mort de l'Evêque Martin de Tours et son inhumation dans la cité Tourangelle à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Dans la continuité des actions initiées en 2016, lors du 1700<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de saint Martin, la Ville souhaite saisir cette période pour l'organisation d'un événement familial durant plusieurs jours. Poursuivant l'orientation donnée à la manifestation en 2019, l'édition 2020 contribuera à la valorisation du patrimoine martinien et offrira les conditions favorables à des actions de solidarité et de partage. Le temps fort de cette fête se tiendra autour de la place Châteauneuf avec diverses animations.

## **VILLA RABELAIS**

### **Projet d'une maison des cultures gastronomiques**

La Villa Rabelais est la première pierre du projet « Tours, Cité de la Gastronomie » et constitue un carrefour scientifique et un creuset intellectuel. Sorte de «Beaubourg de la Gastronomie», la Villa Rabelais se développera comme un lieu de connaissance, de transmission et d'effervescence culturelle où les patrimoines alimentaires et culinaires pourront s'exprimer, s'exposer, se déguster ; un espace de culture destiné au grand public qui pourra s'y former, s'y instruire et s'y divertir.

Dans ce cadre, la Ville suit et appuie la structuration du projet avec le concours de l'IEHCA (expertises & réseaux) qui contribue notamment :

- à la définition des stratégies de mise en œuvre des programmes d'actions
- à la mise en réseau des acteurs (académiques, socio-économique, institutionnels...) au service d'actions concertées et fédératrices pour le territoire et la région
- à la participation aux réunions du réseau des cités de la gastronomie
- au développement d'un réseau scientifique et académique avec les 3 autres cités de la gastronomie (Dijon, Lyon, Paris-Rungis)

Ouverture prévue : Janvier 2022

**En 2020 : création d'une médiathèque gourmande**

La médiathèque gourmande de la Villa Rabelais – Maison des Cultures gastronomiques

Comme les musées sensibilisent le public en matière d'art, et les théâtres en matière de spectacle vivant, le projet de Villa Rabelais, piloté dans son contenu scientifique et culturel par l'IEHCA fait la promotion de l'excellence gastronomique, grâce à un projet global, articulé autour de plusieurs pôles.

Dans le cadre des travaux d'aménagements prévus en 2019-2020 sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, la création d'une médiathèque gourmande trouvera, à la Villa Rabelais, un écrin idéal pour accueillir le grand public, ainsi qu'une programmation culturelle dédiée pour faire vivre ce site. Ce concept « d'espace culturel autour du livre gastronomique » au sein de la Villa Rabelais s'appuiera sur trois piliers : la bibliothèque d'études / de recherche de l'IEHCA qui possède déjà plus de 8500 documents; une « salle de lecture » des actualités gastronomiques; une programmation culturelle autour des livres.

Avec une couverture géographique la plus large possible, les acquisitions des fonds proposés seront réalisées grâce à une veille permanente sur l'édition nationale et internationale. Dès son ouverture au printemps 2020, la médiathèque présentera des magazines et des ouvrages (env. 500 ouvrages et un taux de renouvellement annuel à préciser après 1 an d'exercice) et sera ouvert au grand public 4 jrs/semaine. A terme, après développement de l'espace et acquisition de matériels, des ressources numériques complémentaires seront à disposition des publics.



**XVI) DELEGATION SPORT ET ASSOCIATIONS SPORTIVES**

BP 2020	Montants (€)
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	4 468 176,50 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	13,9%
Subventions	821 891,79 €
%/ total subventions	12,7%

La Ville est le 1<sup>er</sup> acteur de promotion du sport sur son territoire au quotidien et investit pour la modernisation du parc des équipements sportifs.

**Soutenir les clubs qui gèrent des activités sportives de compétitions et de loisirs**

La collectivité place les clubs au cœur de sa politique sportive. En 2020, la Ville encourage la pratique en maintenant son niveau de subventions aux associations sportives. De plus, elle mobilise à nouveau le mouvement sportif pour la réalisation de prestations dans le cadre des « mercredis du sport » et des stages "sport et vacances".

**Accueillir des compétitions et des manifestations pour le rayonnement de la Ville**

La municipalité assure la promotion des manifestations et organise son soutien en qualité de premier partenaire institutionnel auprès des clubs sur le territoire. Son concours vise à :

- Soutenir les grandes équipes et développer le haut niveau sportif, cet objectif permettant la sélection des sportifs au sein des grands clubs.
- Maintenir les concours pour l'organisation des manifestations sportives et rendre plus performantes les exigences du protocole d'éco-responsabilité pour toutes les événements. A citer plus particulièrement, l'accueil en 2020 des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise à Tours, le Championnat de France Interclubs d'Athlétisme, aux côtés des courses des 10&20km de Tours et des épreuves cyclistes du Paris-Tours et de la Roue Tourangelle notamment.
- Promouvoir le sport et les associations sportives de Tours en organisant la journée Sport'Ouvertes le 12 septembre 2020 élargi aux associations de loisirs.

**Développer le sport pour tous, par l'éducation et l'animation de proximité**

La municipalité est également attachée à l'éducation sportive à l'école ainsi qu'au développement des loisirs sportifs, source hygiène de vie. Les projets également liés à l'animations de proximité seront toujours aussi conséquents. De plus, le dispositif des parcours de bien-être destiné aux seniors pour le maintien de leur autonomie et aux personnes affectées par une maladie sera poursuivi. Cette action est réalisée en partenariat avec des professionnels de santé.

**Des investissements pour sécuriser et moderniser le parc d'équipements sportifs**

La municipalité mesure l'importance et l'état du patrimoine sportif en inscrivant en 2020 des autorisations de programme et crédits de paiement répondant aux besoins des usagers concernant notamment :

- Les installations footballistiques et tennistiques de la Vallée du Cher,
- La construction d'un nouveau gymnase sur le site du Hallebardier NPNRU,
- L'aménagement d'une salle d'haltérophilie dans le quartier Tonnellé,
- La poursuite des études pour la modernisation du Centre Municipal des Sports NPNRU, le stade Tonnellé, et le projet de skate parc,
- le programme de grosses réparations, les travaux de désamiantage et d'éclairage, les travaux de sécurité, etc.

## **XVII) DELEGATION COMMERCE, ARTISANAT, FOIRES ET MARCHES, SALONS ET FORUMS, FETES FORAINES**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
<b>Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>534 588 €</b>
<b>% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)</b>	<b>1,7%</b>
<b>Subventions</b>	<b>62 000 €</b>
<b>%/ total subventions</b>	<b>1,0%</b>

### **STRATEGIE COMMERCIALE ET SOUTIEN AUX ANIMATIONS**

En fonctionnement, le budget de la Direction du Commerce, est ciblé principalement sur un soutien à l'animation commerciale de la Ville. Des animations emblématiques qui sont devenues des temps forts de l'année : Vitloire et ses 35000 visiteurs, la Grande Braderie de Tours début septembre, avec plus de 200 000 participants, le Marché de Noël et les animations de la place Anatole France ou encore la Fête Foraine.

Entre chacune de ces manifestations à fort rayonnement, des animations plus locales : le Pot au Feu géant des Halles, avec plus de 22 000€ de recettes reversées aux Restos du Cœur ; la traditionnelle Foire à l'ail qui transforme le quartier Châteauneuf en marché alimentaire géant ; la fête des Vins de Bourgueil...

Ces animations qui participent à l'attractivité de la Ville sont une déclinaison de la stratégie commerciale portée par la municipalité. Cette stratégie vise également à apporter un soutien aux associations commerçantes, telles que l'UCAT ou Vitrines de Tours qui a vocation à fédérer le plus grand nombre de commerçants de la Ville.

Pour 2020, la Ville reconduit le dispositif de fond de rénovation des vitrines des artisans et commerçants, principe d'aide qui est présentée dans le Guide des Commerçants publié en 2019, véritable support du quotidien pour faciliter la vie des commerces, depuis le projet, jusqu'à l'ouverture, puis dans la gestion régulière.

En investissement, l'action de la Direction du Commerce vise à poursuivre les projets en cours :

- Suite de la redynamisation commerciale de l'avenue Grammont, avec la 2<sup>ème</sup> phase des travaux (secteur Entraigues, Origet) – financement TMVL
- Développement des marchés alimentaires : accès à l'eau, réalisation de sanitaires dans le cadre de la mise en place du nouveau marché Monconseil

## **XVIII) DELEGATION VEILLE URBAINE, POLITIQUE D'ACHATS ET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

<b>BP 2020</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	0 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	0,0 %
Subventions	0 €
%/ total subventions	0,0 %

### **POLITIQUE D'ACHATS**

La création du service Stratégie Achats dans le cadre de la création de la Direction des Moyens, Généraux, des Achats et de la Logistique, au 1<sup>er</sup> octobre 2019 a pour objectifs d'avoir une vision stratégique de l'achat, tant d'un point de vue qualitatif qu'économique, en rationalisant les processus mais également le nombre de fournisseurs et le nombre d'achats hors marchés.

### **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)**

Le CMJ s'est réuni 3 fois en session plénière en 2019. Il a renouvelé en partie ses membres au mois d'octobre avec l'arrivée des nouveaux binômes. Le CMJ est composé de 65 jeunes issus des classes de 4<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> des collèges de la ville.

En 2019, le CMJ a organisé une rencontre avec le CMJ d'Orléans, une visite de l'Assemblée Nationale et du conseil départemental avec une trentaine de jeunes élus et une journée d'intégration en octobre.

Pour 2020, la visite du parlement européen est envisagée sur 2 jours.

La journée d'intégration sera reconduite puisqu'elle a permis de développer les échanges entre les jeunes élus. De nouvelles rencontres avec le CMJ Orléans voire d'autres villes seront également programmées. De nouveaux outils seront proposés aux membres du CMJ pour valoriser leurs actions et pour favoriser leurs échanges (réflexion sur un blog tenu par les membres du CMJ).

**XIX) DELEGATION GRANDS PROJETS URBAINS**

BP 2020	Montants (€)
Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC)	3 193 966 €
% Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC)	9,9 %
Subventions	541 027,80 €
%/ total subventions	8,3 %

**En fonctionnement, 2 nouveautés sont à prendre en considération.**

1. Mission d'AMO pour le suivi des projets d'aménagement et des Appels à Projets Innovants : 50 000 €

La Ville souhaite tout d'abord être accompagnée sur le volet notamment juridique par une AMO sur les sites de renouvellement urbain dont le foncier est maîtrisé (Tranchée, Monconseil...) ou en passe de l'être dans les prochaines années (le Menneton).

Par ailleurs, le suivi de la démarche des Appels à Projets Innovants à la suite de l'annonce de lauréats est nécessaire pour s'assurer du bon déroulement des négociations entre les propriétaires de sites et les lauréats, du respect des innovations et de la programmation annoncées. L'appui de la Ville par une AMO doit donc se poursuivre à l'instar de ce qui a été conduit en 2019.

2. Les études urbaines : 190 000 €

La Ville anticipant le renouvellement urbain du secteur du Menneton doit dès à présent lancer les différentes études pré-opérationnelles obligatoires et nécessaires à la création d'une future ZAC.

Il en va de même pour les secteurs actuellement en pleine mutation. En effet, pour accompagner le développement et la cohérence des opérations sur Tours Nord une étude urbaine et paysagère va être lancée en 2020.

**En investissement**, une nouvelle autorisation de programme a été créée dans le cadre du protocole ANRU sur le secteur du Hallebardier dans le quartier du Sanitas.

Cette AP s'élève à 6 200 000 € sur 15 ans.

2020 sera consacrée à l'acquisition du foncier bâti avant démolition et reconstruction.

Pour précisions, l'ANRU participera au financement du déficit de l'opération d'aménagement à hauteur de 50 %.

## PLAN D'ÉQUIPEMENT 2020 PAR DELEGATION D'ELUS

Le plan d'équipement 2020 de 35,4 M€ (hors travaux en régie) se décompose de la manière suivante :

### Délégation CCAS, démocratie locale, vie associative, systèmes d'information

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2018 - 211 Gestion Relation Citoyen	163 700,00	20 000,00	
AP-2019 - 277 Démocratie Participative	74 000,00	20 000,00	
AP-2019 - 308 Moyens multimédia des écoles	270 000,00	50 000,00	
AP-2019 - 310 Plan EPN	43 000,00	0,00	
AP-2019 - 311 Dématérialisation et cycle de vie des documents numériques	580 000,00	91 688,00	
AP-2019 - 337 NPRU - Maison des associations	3 175 000,00	1 000 000,00	
AP-2019 - 365 Acquisition - renouvellement équipements actifs	345 000,00	75 000,00	
AP-2019 - 369 Moyens des services	404 100,00	50 000,00	
AP-2019 - 370 Refonte plateforme applicative Enfance et Petite Enfance	447 277,00	160 880,00	18 000,00
AP-2019 - 371 Evolution de la solution de téléphonie IP unifiée	169 797,00	20 203,00	
AP-2019 - 372 Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels)	307 000,00	75 945,00	
AP-2019 - 414 Radio numérique	100 000,00	32 000,00	
AP-2020 - 476 Démocratie participative 2020	80 000,00	60 000,00	
AP-2020 - 499 Moyens des services 2020	250 600,00	200 000,00	
AP-2020 - 500 Evolution contrôle accès bâtiments	300 000,00	50 000,00	
AP-2020 - 501 Projet IAM Gestion des identités	50 000,00	0,00	
AP-2020 - 503 Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) 2020	117 500,00	50 000,00	
AP-2020 - 504 Référentiel patrimonial	30 000,00	30 000,00	
<b>Total</b>	<b>6 906 974,00</b>	<b>1 985 716,00</b>	<b>18 000,00</b>

### Délégation Administration générale, état civil, affaires juridiques, proximité et prévention de la délinquance, sécurité publique

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2018 - 208 Indexation des actes de l'état civil	115 000,00	39 500,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	39 350,00	11 150,00	
AP-2019 - 283 Matériels et moyens divers police municipale	22 000,00	0,00	
AP-2019 - 285 Vidéo protection et contrôle d'accès	225 000,00	67 387,00	9 308,00
AP-2019 - 300 Certificats électroniques de signature	12 000,00	6 872,00	
AP-2019 - 406 Locaux police municipale	353 234,46	107 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	12 500,00	10 500,00	
AP-2020 - 477 Matériels et moyens divers police municipale - armement	70 000,00	30 000,00	
AP-2020 - 478 Vidéo protection et contrôle d'accès	400 000,00	200 000,00	
AP-2020 - 510 Locaux police municipale 2020	15 000,00	7 500,00	
<b>Total</b>	<b>1 264 084,46</b>	<b>479 909,00</b>	<b>9 308,00</b>

### Délégation Finances, commande publique, contrôle budgétaire, affaires domaniales

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-1999 - 010 UFR Médecine	6 947 334,96	0,00	25 486,00
AP-2014 - 159 Logiciel financier	284 999,99	0,00	
AP-2017 - 197 Eco-quartier Monconseil - participation	235 457,76	0,00	
AP-2018 - 223 Etudes - acquisitions - travaux	99 983,34	54 498,50	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	18 165,04	5 995,00	
AP-2019 - 301 Acquisitions foncières	4 600 000,00	1 700 000,00	
AP-2019 - 400 Charges de copropriété Travaux	292 000,00	70 000,00	
AP-2019 - 402 Schéma directeur immobilier	160 000,00	10 000,00	68 763,00
AP-2019 - 419 Etudes - acquisitions - travaux 2020	500 000,00	450 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	6 000,00	5 000,00	
<b>Total</b>	<b>13 143 941,09</b>	<b>2 295 493,50</b>	<b>94 249,00</b>

**Délégation Culture et communication institutionnelle**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2008 - 111 Aménagement des réserves de la Camusière	3 326 157,13	0,00	
AP-2015 - 168 Animation cathédrale Saint-Gatien	706 718,81	0,00	
AP-2016 - 179 Chapelle du CRR	2 050 000,00	1 907 374,55	1 021 500,00
AP-2016 - 183 Centre chorégraphique site Beaumont	15 600 000,00	1 280 000,00	348 412,00
AP-2017 - 193 Musée des Beaux-Arts - réfection de salles libérées par les réserves	200 000,00	2 436,00	
AP-2017 - 194 Musée des Beaux-Arts - réfection des couvertures Nord Ouest	200 000,00	199 136,00	
AP-2017 - 195 Théâtre Le Petit Fauchaux - étanchéité de la terrasse	127 866,36	360,00	
AP-2018 - 222 Bibliothèque centrale : remise en état baie monumentale suite tempête de décembre 2017	440 000,00	404 000,00	
AP-2018 - 224 Site marmoutier - Restauration crypte romane	240 000,00	0,00	
AP-2019 - 256 Matériel plan de sauvegarde	35 000,00	10 000,00	
AP-2019 - 260 Equipement électrique	45 000,00	15 000,00	
AP-2019 - 271 Restauration documents	20 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 272 Acquisition d'ouvrages	244 100,00	14 100,00	
AP-2019 - 273 Equipements bibliothèques	3 200,00	0,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	74 470,00	19 040,00	
AP-2019 - 280 Modernisation des éclairages	17 000,00	8 000,00	
AP-2019 - 302 Acquisition d'instruments de musique pour le CRR	25 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 303 Restauration et valorisation de l'ancienne abbaye de Marmoutier	60 000,00	20 000,00	
AP-2019 - 307 Sites web	25 000,00	10 000,00	
AP-2019 - 349 Bâtiments culturels - études et interventions diverses 2019	80 000,00	67 000,00	
AP-2019 - 351 Bibliothèques : études et Interventions diverses 2019	50 000,00	25 000,00	
AP-2019 - 354 Spectacle vivant : études et interventions diverses 2019	140 000,00	70 000,00	
AP-2019 - 355 Muséum d'histoires naturelles - climatisation	300 000,00	35 000,00	
AP-2019 - 356 Musées : études et interventions diverses 2019	130 000,00	27 000,00	
AP-2019 - 361 Equipement mobile gradins	60 000,00	20 000,00	
AP-2019 - 409 Bateau Ivre	100 000,00	50 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	60 000,00	50 000,00	
AP-2020 - 463 Bâtiments culturels - études et Interventions diverses 2020	1 199 500,00	686 500,00	
AP-2020 - 479 Gestion SIGB	70 000,00	0,00	
AP-2020 - 480 Acquisitions collection des bibliothèques	796 000,00	290 000,00	
AP-2020 - 481 Modernisation système contrôle d'accès Muséum	6 000,00	0,00	
AP-2020 - 482 Montage ostéologique squelette caïman	7 500,00	6 500,00	
AP-2020 - 483 Nouveau site internet Muséum	12 000,00	10 000,00	
AP-2020 - 484 Acquisition restauration musées	220 000,00	60 000,00	
AP-2020 - 485 Conservation collection Musée Compagnonnage	20 000,00	15 000,00	
AP-2020 - 486 Acquisition instruments	175 000,00	75 000,00	
AP-2020 - 487 Matériel et mobilier pédagogiques et PSC 2020	52 000,00	32 000,00	
AP-2020 - 488 Matériels techniques des salles de spectacles	50 000,00	20 000,00	
<b>Total</b>	<b>26 967 512,30</b>	<b>5 438 446,55</b>	<b>1 369 912,00</b>

**Délégation Ecologie urbaine et cadre de vie, énergie, transports, circulation, stationnement, sécurité routière**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2007 - 104 PPP Chauffage urbain	4 634 272,12	0,00	
AP-2016 - 181 Stationnement payant	1 150 808,00	20 000,00	
AP-2017 - 199 Passerelle Passage avenue Jouhanneau	550 000,00	433 642,00	70 000,00
AP-2019 - 253 Réglementation légionelle	225 000,00	85 000,00	
AP-2019 - 254 Interventions CVC hors contrats	1 075 000,00	459 000,00	
AP-2019 - 255 Amélioration performance énergétique	200 000,00	50 000,00	
AP-2019 - 270 Valorisation des espaces publics lié aux déplacements	85 000,00	30 000,00	
AP-2019 - 293 Mobilier urbain	0,00	0,00	
AP-2019 - 320 Stationnement payant	234 335,00	56 000,00	
AP-2019 - 321 Mobiliers urbains - Voirie	90 000,00	30 000,00	
AP-2019 - 410 Panneaux d'affichage d'opinion	40 000,00	15 000,00	
AP-2020 - 498 Production énergie renouvelable ou de récupération	200 000,00	50 000,00	
<b>Total</b>	<b>8 484 415,12</b>	<b>1 228 642,00</b>	<b>70 000,00</b>

**Délégation Logement, solidarité, gestion des centres sociaux**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2013 - 149 Logement Social 2013	517 557,22	0,00	
AP-2016 - 180 ANRU - Etude de définition PRU	225 000,00	0,00	21 317,20
AP-2018 - 202 VERC - Transformation de locaux d'imprimerie en salles d'activité	100 000,00	89 496,00	
AP-2019 - 275 Politique de la Ville - Renouvellement de Matériels	30 000,00	10 000,00	
AP-2019 - 276 Centres sociaux et patronages - renouvellement de matériels	30 000,00	10 000,00	
AP-2019 - 339 Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2019	40 000,00	37 500,00	
AP-2020 - 456 Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2020	105 000,00	45 000,00	
AP-2020 - 457 Equipements de quartier - études et interventions diverses 2020	50 000,00	30 000,00	
AP-2020 - 458 Locaux associatifs - études et interventions diverses 2020	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>1 097 557,22</b>	<b>221 996,00</b>	<b>21 317,20</b>

**Délégation Ressources humaines, relations avec les représentants du personnel, communication interne, parcs et jardins**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2016 - 174 Hangar Bois des Hâtes	482 224,77	0,00	
AP-2018 - 213 Restructuration Maison Tonnellé	160 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 262 Aménagement et restauration des parcs et jardins publics	315 000,00	110 000,00	
AP-2019 - 263 Aménagements ludiques de quartier	65 048,00	20 000,00	
AP-2019 - 264 Collections botaniques et animalières	120 000,00	29 924,00	
AP-2019 - 265 Equipement des jardins publics, bassins et aires ludiques	191 000,00	70 000,00	
AP-2019 - 266 Equipements et matériels utilitaires	342 500,00	52 635,00	
AP-2019 - 267 Gestion forestière et espaces naturels	210 000,00	69 000,00	47 600,00
AP-2019 - 268 Jardins et espaces verts collectifs ou participatifs	330 000,00	146 200,00	44 500,00
AP-2019 - 269 Optimisation de la gestion de l'eau dans les jardins	114 516,00	25 000,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	251,00	0,00	
AP-2019 - 294 Jardin des Prébendes	90 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 333 Rénovation du jardin Botanique et de ses abords	485 000,00	183 992,00	
AP-2019 - 335 Parcs et jardins - études et travaux 2019	27 500,00	20 000,00	
AP-2019 - 375 Handicap	30 000,00	10 000,00	
AP-2019 - 376 Prévention	117 000,00	37 000,00	
AP-2019 - 381 Rénovation du site de jardins familiaux St-François	330 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 403 Travaux site de la Milletière	870 000,00	157 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	3 850,00	3 750,00	
AP-2020 - 454 Patrimoine bâti Parcs et jardins - études et travaux 2020	75 000,00	55 000,00	
AP-2020 - 508 Aménagement et restauration des parcs et jardins publics 2020	100 000,00	50 000,00	
<b>Total</b>	<b>4 458 889,77</b>	<b>1 054 501,00</b>	<b>92 100,00</b>

**Délégation Santé, hygiène, personnes âgées, handicap**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2019 - 286 Matériel d'Hygiène et salubrité	12 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 338 Sanitaires publics - interventions diverses 2019	50 000,00	49 000,00	
AP-2019 - 340 Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	20 541 000,00	400 000,00	
AP-2020 - 455 Sanitaires publics - interventions diverses 2020	15 000,00	15 000,00	
<b>Total</b>	<b>20 618 000,00</b>	<b>469 000,00</b>	

**Délégation Urbanisme**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2016 - 178 Révision du PLU	328 000,00	35 000,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	910,00	300,00	
AP-2019 - 297 Remboursements dépôts de garantie	0,00	0,00	
AP-2019 - 374 Subventions ravalement	70 000,00	0,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	2 500,00	2 500,00	
AP-2020 - 497 Subventions ravalement 2020	140 000,00	70 000,00	
<b>Total</b>	<b>541 410,00</b>	<b>107 800,00</b>	

**Délégation Prévention et gestion des risques, sécurité civile, sécurité de l'hôtel de ville, patrimoine et archives**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2015 - 163 Site Marmoutier - Restauration crypte romane	41 388,00	0,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	5 800,00	2 505,00	
AP-2019 - 295 Matériels Sécurité Civile	30 400,00	1 900,00	
AP-2019 - 296 Vidéo protection et contrôle d'accès Site Hôtel de Ville	11 800,00	3 750,00	
AP-2019 - 299 Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux	20 000,00	2 055,00	
AP-2019 - 344 Patrimoine historique - études et travaux 2019	280 000,00	80 000,00	
AP-2019 - 393 Fouilles archéologiques	20 000,00	0,00	
AP-2019 - 401 Moteur de recherche BACH	17 000,00	17 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	17 400,00	14 400,00	
AP-2020 - 461 Patrimoine historique - études et travaux 2020	40 000,00	40 000,00	
AP-2020 - 489 Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux 2020	25 000,00	22 000,00	
AP-2020 - 490 Fouilles archéologiques 2020	20 000,00	20 000,00	
AP-2020 - 491 Matériels Sécurité Civile 2020	23 400,00	22 500,00	
AP-2020 - 507 CIAP Logis des Gouverneurs	2 500 000,00	40 000,00	83 428,00
AP-2020 - 509 Renouvellement des sirènes	295 000,00	55 000,00	
<b>Total</b>	<b>3 347 188,00</b>	<b>321 110,00</b>	<b>83 428,00</b>

**Délégation Famille, petite enfance, jeunesse, éducation, actions éducatives péri et extra scolaires**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2016 - 170 Groupe scolaire aux Deux Lions	6 299 000,00	86 050,00	162 000,00
AP-2016 - 171 Restructuration crèche Leccia	4 200 000,00	187 950,00	1 024 377,90
AP-2016 - 177 Réfection du réseau Eau des bâtiments	400 000,00	100 000,00	
AP-2016 - 184 GS J.Fontaine - 2ème tranche	7 560 000,00	200 000,00	
AP-2016 - 186 Aménagement locaux d'équipes DEPE	230 000,00	2 340,00	
AP-2018 - 204 Plan écoles - Maternelle Jules Ferry - Restructuration du pôle restauration	645 000,00	355 000,00	195 602,00
AP-2018 - 212 Crèche Heurteloup - aménagement des offices	5 000,00	0,00	
AP-2018 - 217 Frais études écoles	7 000,00	0,00	
AP-2019 - 306 Matériel de restauration	246 000,00	76 710,00	
AP-2019 - 312 Stratégie numérique des écoles	1 477 000,00	180 000,00	
AP-2019 - 314 Mobilier de l'éducation	270 000,00	92 000,00	
AP-2019 - 315 Mobilier et matériel de la Petite Enfance	159 000,00	53 000,00	
AP-2019 - 316 Aménagement extérieur éducation	495 000,00	176 290,00	
AP-2019 - 317 Aménagement extérieur Petite Enfance	60 000,00	20 000,00	
AP-2019 - 318 Matériel éducation	118 850,26	42 000,00	
AP-2019 - 319 Structures Extérieures multi-accueil Leccia	30 000,00	0,00	
AP-2019 - 323 Cuisine centrale - construction d'un nouveau bâtiment	8 500 000,00	0,00	
AP-2019 - 343 Structures de Petite enfance : études et interventions diverses 2019	400 000,00	12 000,00	
AP-2019 - 368 Bâtiments scolaires - études et interventions diverses 2019	855 000,00	55 000,00	
AP-2019 - 373 Centres de loisirs - études et interventions diverses 2019	130 000,00	120 000,00	
AP-2019 - 377 Plan écoles - NPNRU - Ecole Michelet	885 000,00	813 000,00	573 300,31
AP-2019 - 379 Plan écoles - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois	960 000,00	260 000,00	48 000,00
AP-2019 - 398 Plan écoles - NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard	10 560 000,00	150 000,00	
AP-2019 - 405 Plan écoles - George Sand - restauration scolaire	20 000,00	20 000,00	
AP-2020 - 460 Structures petite enfance - études et interventions diverses 2020	490 000,00	430 000,00	
AP-2020 - 465 Secteur éducation - études et interventions diverses 2020	940 000,00	730 000,00	
AP-2020 - 469 Plan écoles - Rénovation énergétique Primaire Flaubert	1 175 000,00	15 000,00	
AP-2020 - 470 Matériels ALSH 2020	7 000,00	7 000,00	
AP-2020 - 514 Plan écoles - Etudes	150 000,00	80 000,00	
<b>Total</b>	<b>47 273 850,26</b>	<b>4 263 340,00</b>	<b>2 003 280,21</b>



### Délégation Gestion des bâtiments communaux, voirie, espace public urbain, infrastructure urbaine et réseaux, propreté urbaine et collecte des déchets

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2014 - 161 Restauration de la Basilique Saint-Martin	2 136 524,24	0,00	
AP-2015 - 165 Tempête de Juin 2013 - Réfection des couvertures sur les bâtiments	317 675,01	0,00	
AP-2016 - 175 Réaménagement locaux hôtel de ville	289 869,25	0,00	
AP-2016 - 176 Régionale	400 000,00	24 732,72	
AP-2016 - 185 Remplacement ascenseur Mairie Centrale	329 871,18	0,00	
AP-2017 - 192 Rénovation énergétique site Mairie	3 700 000,00	0,00	
AP-2017 - 196 Modernisation ascenseurs divers sites	263 208,84	97 323,13	
AP-2018 - 198 Hôtel de Ville - Remplacement du poste TGBT	200 000,00	80 000,00	
AP-2018 - 203 Site Mairie - Aménagement de locaux pour les Services	1 450 000,00	300 000,00	
AP-2018 - 205 Salle Paul bert : Travaux d'aménagement	280 000,00	40 000,00	
AP-2018 - 209 Fontaine de Beaune-Semblançay - restauration	228 000,00	50 000,00	
AP-2018 - 214 Atelier milletière - acquisition machines à bois	78 108,00	0,00	
AP-2018 - 223 Etudes - acquisitions - travaux	30 720,00	0,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	41 700,00	9 700,00	
AP-2019 - 281 Matériels de transport Parc Auto	483 000,00	249 120,76	
AP-2019 - 282 Matériels techniques Parc Auto	30 000,00	0,00	
AP-2019 - 287 Matériels techniques et évènementiels - Service Matériel et Fêtes	20 000,00	2 000,00	
AP-2019 - 291 Illuminations de fin d'année	52 980,00	10 000,00	
AP-2019 - 322 Travaux de modernisation des ascenseurs - 2019-2021	652 000,00	245 000,00	
AP-2019 - 325 Amiante - Gestion informatique - Plateforme WEB	111 000,00	0,00	
AP-2019 - 326 Fournitures de bâtiment pour travaux régie valorisables	315 000,00	114 000,00	
AP-2019 - 327 Travaux de bâtiment 2019 : Divers et Imprévus	572 000,00	171 000,00	90 000,00
AP-2019 - 330 Equipements techniques - 2019	265 000,00	190 000,00	
AP-2019 - 334 Rénovation de bassins et fontaines	155 989,51	143 000,00	
AP-2019 - 394 Fonds de concours - TMVL	2 070 000,00	855 000,00	
AP-2019 - 395 Attribution de compensation 2019	3 600 000,00	0,00	
AP-2019 - 417 Mise en valeur des entrées de ville	130 000,00	50 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	72 600,00	70 600,00	
AP-2020 - 452 Travaux de bâtiment 2020 - divers et imprévus	20 000,00	20 000,00	
AP-2020 - 452 Travaux de bâtiment 2020 : Divers et Imprévus	780 000,00	503 000,00	
AP-2020 - 453 Equipements techniques 2020	195 000,00	134 000,00	
AP-2020 - 462 Edifices cultuels - études et interventions diverses 2020	83 000,00	58 000,00	
AP-2020 - 492 Matériels techniques et évènementiels 2020	38 000,00	18 000,00	
AP-2020 - 493 Matériels techniques Parc Auto 2020	60 000,00	50 000,00	
AP-2020 - 494 Aménagements anti-intrusion sur sites municipaux	60 000,00	20 000,00	
AP-2020 - 495 Fonds de concours - TMVL 2020	1 446 000,00	516 000,00	
AP-2020 - 511 Acquisitions et réparations de véhicules 2020	281 000,00	169 500,00	12 000,00
AP-2020 - 512 Remplacement cuves à essence	60 000,00	50 000,00	
<b>Total</b>	<b>21 298 246,03</b>	<b>4 239 976,61</b>	<b>102 000,00</b>

### Délégation Citoyenneté, cérémonies militaires, affaires militaires, relations avec les associations d'anciens combattants, mémoire historique, pompes funèbres et cimetières, élections, recensement et révision liste électorale

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2019 - 341 Cimetières : interventions diverses 2019	245 000,00	145 000,00	
AP-2019 - 380 Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville	120 000,00	107 000,00	
AP-2020 - 451 Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville 2020	120 000,00	60 000,00	
AP-2020 - 459 Cimetières - interventions diverses 2020	245 000,00	85 000,00	
<b>Total</b>	<b>730 000,00</b>	<b>397 000,00</b>	

### Délégation Relations internationales, rayonnement

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2016 - 190 Mise en lumière du patrimoine de la Ville	4 450 000,00	250 000,00	766 600,00
AP-2018 - 206 Année Balzac - Sculpture contemporaine	151 000,00	5 862,50	
AP-2018 - 215 Villa Rabelais - Réfection de toiture	0,00	0,00	
AP-2018 - 220 Spectacle de mapping	800 000,00	195 000,00	
AP-2018 - 225 Villa Rabelais - réfection toiture	55 000,00	15 000,00	
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	1 200,00	200,00	
AP-2019 - 290 Aménagement Bords de Loire	20 000,00	0,00	
AP-2019 - 304 Balzac 2019	27 000,00	20 000,00	
AP-2019 - 331 Villa Rabelais	2 700 000,00	509 000,00	439 169,00
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	1 200,00	1 000,00	
<b>Total</b>	<b>8 205 400,00</b>	<b>996 062,50</b>	<b>1 205 769,00</b>

**Délégation Sports et associations sportives**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2014 - 153 Vestiaires / sanitaires Terrain n° 10 vallée du Cher	2 496,00	0,00	
AP-2016 - 172 CMS - Mise en sécurité du site	520 000,00	45 000,00	
AP-2016 - 187 CMS - Patinoire	801 601,41	0,00	140 000,00
AP-2016 - 188 Salle polyvalente des Tourettes	3 630,00	0,00	
AP-2016 - 189 Stade Tonnellé - Salle halthérophilie	590 000,00	450 000,00	100 000,00
AP-2018 - 200 Création d'un skate park	886 000,00	35 000,00	
AP-2018 - 218 Frais études NPNRU - CMS	350 000,00	80 000,00	
AP-2018 - 221 Gymnase Raspail - reprise de la dalle et du sol sportif	210 000,00	2 647,00	
AP-2019 - 250 Matériels sportifs	68 834,00	8 000,00	
AP-2019 - 251 Matériels professionnels	119 900,00	40 629,50	
AP-2019 - 252 Travaux de maintenance des sites sportifs	91 836,00	10 000,00	
AP-2019 - 364 Sites sportifs - études et interventions diverses 2019	1 100 800,00	359 000,00	41 891,79
AP-2019 - 378 Traitement d'eau des piscines P3	192 000,00	48 000,00	
AP-2019 - 382 Surfaceuse	106 064,00	0,00	
AP-2019 - 383 Maintenance des équipements de vidéoprotection du CMS	12 300,00	2 000,00	
AP-2019 - 385 Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul bert	2 500 000,00	93 000,00	
AP-2019 - 387 Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue	100 800,00	100 000,00	
AP-2019 - 392 Lac des Peupleraies - Rampe de mise à l'eau	17 000,00	15 000,00	
AP-2019 - 396 Installations footballistiques Vallée du Cher	2 300 000,00	1 771 000,00	540 000,00
AP-2019 - 397 NPNRU - Construction gymnase Hallebardier	11 000 000,00	336 000,00	
AP-2019 - 404 Production froid de la patinoire P3	60 000,00	5 000,00	
AP-2019 - 408 Travaux gymnase Duhamel	160 000,00	15 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	10 900,00	10 900,00	
AP-2020 - 464 Sites sportifs - études et interventions diverses 2020	884 000,00	632 000,00	
AP-2020 - 471 Matériels sportifs 2020	60 000,00	55 000,00	
AP-2020 - 472 Matériels professionnels 2020	110 000,00	100 000,00	
AP-2020 - 473 Travaux de maintenance des sites sportifs 2020	110 000,00	100 000,00	
AP-2020 - 474 Vestiaires et locaux Stade des Fontaines	300 000,00	20 000,00	
AP-2020 - 505 Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue 2020	200 000,00	20 000,00	
AP-2020 - 506 Stade de la Chambrière	4 570 000,00	100 000,00	
AP-2020 - 513 Lac des Peupleraies - Rampe de mise à l'eau 2020	20 000,00	15 000,00	
<b>Total</b>	<b>27 458 161,41</b>	<b>4 468 176,50</b>	<b>821 891,79</b>

**Délégation Commerce, artisanat, foires et marchés, salons et forums, fêtes foraines**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2015 - 166 Installation de France Télévision dans le volume Nord des Halles	372 929,55	1 108,00	
AP-2017 - 191 Fête foraine - réfection réseau électrique	258 592,00	0,00	
AP-2018 - 216 Palais des congrès de Tours - Traitement des infiltrations d'eau	250 000,00	233 880,00	62 000,00
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	1 160,00	600,00	
AP-2019 - 292 Marchés commerçants	169 000,00	43 000,00	
AP-2019 - 309 Chalets	35 000,00	15 000,00	
AP-2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	5 200,00	5 000,00	
AP-2020 - 515 DSP Tours Evénements - Travaux Parc des Expositions	236 000,00	236 000,00	
<b>Total</b>	<b>1 327 881,55</b>	<b>534 588,00</b>	<b>62 000,00</b>

**Délégation Grands projets urbains**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2012 - 147 Haut de la rue Nationale	10 242 743,00	1 223 966,00	
AP-2016 - 173 Caserne Beaumont Chauveau	3 216 600,00	0,00	
AP-2018 - 219 PUP Sainte-Radegonde	8 203 000,00	450 000,00	541 027,80
AP-2019 - 399 Aménagement entrée historique de Tours (Porte de Loire)	389 000,00	120 000,00	
AP-2020 - 502 ANRU - Hallebardier	6 200 000,00	1 400 000,00	
<b>Total</b>	<b>28 251 343,00</b>	<b>3 193 966,00</b>	<b>541 027,80</b>

**Divers**

Autorisation de programme	Montant AP	CP 2020	Subventions
AP-2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	15 188,96	5 000,00	
AP-2019 - 407 AP de stock reports 2018 inscrits en 2019	3 800 000,00	100 000,00	
<b>Total</b>	<b>3 815 188,96</b>	<b>105 000,00</b>	